

impac

• octobre 2017
CPPAP : 0715 S 07535
numéro

172

• 2,50 €

FILIERE PRESSE / PAGE 14
**Pôle presse du Crédit
mutuel, la volonté
de détruire et de
désinformer**

COMMUNICATION / PAGE 24
**La FILPAC dépoussière
sa com et ses outils de
communication**

MÉDIAS / PAGE 40
**Une régression
démocratique majeure**

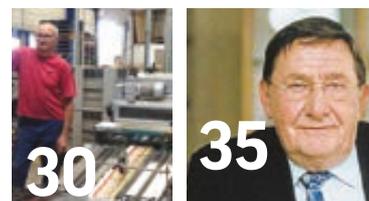
ORDONNANCES MACRON PAGE 4 **UN RENFORCEMENT SANS PRÉCÉDENT DU POUVOIR PATRONAL**



PAGE 38 >
**INTERNATIONAL
ESPAGNE
LE DÉFI CATALAN**



impac /172/ sommaire



GRAND FORMAT - LOI TRAVAIL XXL

pages 4-9

Ordonnances Macron

Un renforcement sans précédent du pouvoir patronal 4-7

Ordonnances et lois Macron 8-9

Résister et revendiquer

INTERNATIONAL pages 10-11

Lois Harz, le modèle d'Emmanuel Macron

SYNDICALISME, CULTURE

DU LIVRE page 12

Un chantier à pages ouvertes

L'ACTU... EN BREF (FILIÈRES) page 13

FILIÈRE PRESSE pages 14-19

Pôle presse du Crédit mutuel, la volonté de détruire et de désinformer

FILIÈRE PRESSE pages 22-23

Paris Normandie

La main des salariés

COMMUNICATION pages 24-25

La FILPAC dépoussière sa communication

FILIÈRE PAPIER pages 26-27

ArjoWiggins Wizernes, 44 mois de lutte et toujours sur le front !

FILIÈRE PAPIER page 28

Le projet de la CGT pour la Papeterie de Crèvecœur

HANDICAP page 29

Mon chant du cygne

FILIÈRE LABEUR pages 30-31

Rivet Presse Édition, une impression rouge de talent

SYNDICALISME RETRAITÉ pages 32-33

La continuité syndicale, enjeu de taille

FILIÈRE PRESSE page 34

Pigistes, l'enquête du SNJ CGT

HOMMAGE page 35

Louis Viannet, un homme chaleureux

L'ACTU... EN BREF (MONDE) page 36

INTERNATIONAL pages 38-39

Le défi catalan

MÉDIAS pages 40-42

Une régression démocratique majeure

LECTURES page 44

Le pari de Pascal / Georges Séguy, ce qu'il nous a appris

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...) page 46

Un trumpisme à la française



impac n°172 - octobre 2017 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Jacques Dimet, Sophie Eustache, Yvon Huet, Chrystel Jaubert, Jean Jousseume,

Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefebvre, Laurent Millet, Didier Olanier, Franck Sailliot, Julien Sevran /

Coordination : Pascal Le Boulc'h, Jacques Dimet / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Philippe Zirn / Photos : Nicolas Fremiot (p. 10), FILPAC CGT, Fotolia, D.R. / Illustrations : Rust /

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpaccgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



Ne rien lâcher !

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Dans notre « belle » société de consommation, les médias cultivent la culture du renoncement et de la soumission à la toute-puissance du marché contre les aspirations de démocratie et de liberté des citoyens. Force est de constater que la politique que mène le gouvernement va bien sûr dans ce sens.

Le budget du ministère de la Culture (ministère de tutelle de la communication et de la presse) voit son budget réduit, en particulier pour le secteur de la presse écrite et des agences de presse, comme pour celui de l'audiovisuel public.

Pour museler l'information et le pluralisme des idées, rien de mieux que les asphyxier financièrement pour les jeter allègrement dans les mains des milliardaires et des marchands d'armes.

Le banquier Crédit mutuel, propriétaire de la presse régionale dans l'Est de notre pays, après avoir utilisé les médias papier pour développer ses activités spéculatives, veut en finir avec les titres du Grand Est et, en même temps, avec celles et ceux qui les fabriquent au quotidien : les journalistes, les cadres et employés des fonctions supports et les ouvriers du Livre.

Quant au petit « roitelet » de l'impression de la presse quotidienne nationale, il a mis tout en œuvre pour fermer l'imprimerie MOP de Vitrolles, même si pour l'instant il a échoué, nous savons tous qu'il reviendra à la charge !

La BPI, Banque publique d'investissement, organe d'État s'il en est car financée par les contribuables, continue, elle, de débloquer des fonds pour tenir à flot le groupe Sequana, le fossoyeur des papeteries ArjoWiggins.

Le gouvernement, appuyé par un patronat revanchard, dynamite dans le même temps le Code du travail sous prétexte d'améliorer le « dialogue social ».

Devant cette déferlante de mauvais coups, une seule logique s'impose « **ne rien lâcher** » et amplifier la mobilisation dans les entreprises et les territoires.

Partout les syndicats de la FILPAC avec leur fédération doivent, avec leurs collectifs, porter les valeurs de solidarité et de lutte et faire valoir, ainsi, que la solution que veulent nous imposer les « puissants », relayée par des médias à leur botte, n'est pas l'avenir que nous souhaitons pour le monde du travail. Faire de nos convictions et de notre vision d'une société fraternelle, solidaire et juste où chacun doit avoir sa place quelles que soient ses origines, une société où le travail ne serait plus une contrainte mais un enrichissement et un développement de la personne. ●



Partout les syndicats de la FILPAC avec leur fédération doivent, avec leurs collectifs, porter les valeurs de solidarité et de lutte et faire valoir, ainsi, que la solution que veulent nous imposer les « puissants », relayée par des médias à leur botte, n'est pas l'avenir que nous souhaitons pour le monde du travail.



ORDONNANCES MACRON UN RENFORCEMENT SANS PRÉCÉDENT DU POUVOIR PATRONAL

Emmanuel Macron a signé en grande pompe le vendredi 22 septembre les cinq ordonnances. Elles étaient publiées le lendemain au *Journal officiel*. Elles doivent encore être ratifiées par le Parlement, mais certaines des mesures entrent déjà en application. Le rédacteur en chef de la *Revue pratique de droit social* les décrypte pour les lecteurs d'*Impac*.

LOI TRAVAIL : GATTAZ
APPELLE MACRON À
"NE RIEN LÂCHER" !!!



Le 31 août, la ministre du Travail Muriel Pénicaud se réjouissait d'un « *projet de transformation du Code du travail d'une ampleur inégalée* ». Elle peut en effet se féliciter du travail accompli puisque même si l'on peut considérer que certaines dispositions se situent dans la continuité des lois El Khomri du 8 août 2016, Rebsamen de 2015 et sécurisation de l'emploi de 2013, les ordonnances du 22 septembre 2017 mettent en place une grande réforme de structure destinée à accompagner l'ultra libéralisation du marché du travail. Elles sont la concrétisation d'une démarche idéologique qui vise à nier la réalité de ce qu'est réellement la relation de travail. Celle-ci est en effet déséquilibrée. Il n'y a pas d'égalité entre les parties au contrat puisque une fois le contrat de travail signé, le salarié se trouve placé dans un rapport de subordination avec l'employeur. Or, ce rapport inégalitaire implique un socle de protection égal pour tous. Ce socle se trouve petit à petit atomisé par le renforcement du pouvoir de décision unilatéral de l'employeur et débouche finalement sur une négation du lien de subordination. Cette cohérence d'ensemble peut être constatée à travers l'analyse des trois caractéristiques principales des ordonnances :

- l'affaiblissement des garanties collectives des salariés par la primauté pratiquement généralisée reconnue aux accords d'entreprise dans la fixation des règles du droit du travail (I) ;
- l'affaiblissement des capacités de résistance individuelle des salariés par la protection des intérêts des employeurs à l'occasion de la modification et/ou de la rupture du contrat de travail (II) ;
- l'affaiblissement des capacités de résistance collective des salariés par la fusion des instances représentatives du personnel et le contournement possible des organisations syndicales dans certaines hypothèses (III).

I. L'AFFAIBLISSEMENT DES GARANTIES COLLECTIVES DES SALARIÉS

L'une des premières caractéristiques de l'ordonnance relative au renforcement de la négociation collective est de poursuivre le dépérissement de l'autorité de la loi par la priorité donnée à la négocia-

tion collective d'entreprise (beaucoup) et de branche (un peu).

Ce mouvement fut initié par la loi Fillon de 2004 et poursuivi par la loi du 20 août 2008, puis par la loi El Khomri, dite loi Travail. Avant cette dernière, sauf exceptions, le Code du travail fixait les règles générales pour tous les salariés. En principe, un accord de branche ne pouvait que les améliorer et un accord d'entreprise ne pouvait contenir que des dispositions plus favorables que l'accord de branche. C'est ce que l'on appelle le principe de faveur même si ce dernier a été petit à petit remis en cause par les textes évoqués ci-dessus par la possibilité reconnue aux accords d'entreprise de déroger en moins favorable aux dispositions de l'accord de branche dans certains domaines (temps de travail essentiellement). Mais il fallait que la loi l'autorise et que l'accord de branche ne l'interdise pas par une clause dite de verrouillage.

Depuis la loi Travail, l'accord d'entreprise a été privilégié comme mode normal de fixation du droit du travail dans le domaine de la durée du travail et des congés. Il s'impose à l'accord de branche, même si celui-ci contient des mesures plus favorables (par exemple en matière d'heures supplémentaires). Quant au Code du travail, il fixe des droits plancher, c'est-à-dire des droits en dessous desquels aucun accord ne peut descendre. Ce modèle dit de renversement de la hiérarchie des normes est généralisé par les ordonnances à tout le droit du travail.

L'articulation entre l'accord d'entreprise et l'accord de branche est ainsi revue pour généraliser la primauté des accords d'entreprise dans la plupart des domaines, la convention de branche ne s'appliquant qu'à défaut. Et cette dernière ne peut interdire des dérogations en moins favorable que dans des domaines très limités*.

La loi, pourtant garante de l'intérêt général, doit se faire la plus discrète possible pour laisser la place à la négociation collective. L'un des exemples le plus frappant de cette supplévitivité de la loi est la possibilité désormais reconnue aux accords de branche de décider de la

* Et encore « *sauf lorsque la convention d'entreprise assure des garanties au moins équivalentes* ». De beaux débats en perspective sur la méthode de comparaison.

durée et du renouvellement d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire ou de mettre en place des contrats de chantier, rebaptisés contrats d'opération, qui s'avèrent être des contrats d'un nouveau type que l'on pourra désigner sous l'appellation CDDDD (contrat à durée déterminée à disposition de la direction).

Il est donc faux d'affirmer que le niveau de la négociation de branche est renforcé. Ou plutôt si, mais pour inciter les négociateurs au niveau de la branche à faire dans le moins favorable que la loi !

Ou pour aggraver les dispositions de l'accord de branche par voie d'accord d'entreprise (sauf domaines réservés). Il n'est donc pas difficile de comprendre que, dans la majorité des domaines, ce sera l'accord d'entreprise qui aura le dernier mot avec les reculs sociaux que cela risque d'engendrer, le niveau de protection dépendant du rapport des forces en présence dans l'entreprise. Or, les acquis les plus importants du monde du travail ont leur source, la plupart du temps, dans les conventions collectives nationales (CCN) ou les conventions de branche. C'est bien la preuve que le gouvernement veut permettre à chaque entreprise de construire son propre Code du travail.

Le principe de faveur qui constituait jusqu'alors l'originalité du droit du travail français, une norme inférieure ne pouvant qu'améliorer une norme supérieure, et qui était une contrepartie de la soumission du salarié à l'autorité de l'employeur, s'efface au fil des lois successives, voire se transforme en principe de défaveur.

À la rigueur, l'on pourrait considérer que ramener le niveau de négociation et des décisions au niveau des branches et des entreprises se justifie par la nécessité d'être proche des réalités du terrain. Mais cette argumentation largement

Il est donc faux d'affirmer que le niveau de la négociation de branche est renforcé. Ou plutôt si, mais pour inciter les négociateurs au niveau de la branche à faire dans le moins favorable que la loi !

répandue n'est pas convaincante dans la mesure où, dans le même temps, la représentation collective du personnel est affaiblie (voir ci-après).

II. L'AFFAIBLISSEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSISTANCE INDIVIDUELLE DES SALARIÉS PAR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES EMPLOYEURS

Le MEDEF ayant réussi à imposer un modèle où la négociation collective n'est plus forcément une négociation d'acquisition des droits mais une négociation de régression au niveau de chaque entreprise, encore faut-il que des dispositions juridiques soient prises pour imposer aux salariés pris individuellement, et éventuellement récalcitrants, le contenu régressif de tel ou tel accord.

Problème : dans notre droit du travail, le principe est que le contrat individuel de travail ne peut pas être modifié sans l'accord du salarié dès lors que la modification porte sur un élément essentiel du contrat (salaire, qualification, durée du travail, principalement). Il en résulte que les clauses d'un accord collectif modifiant à la baisse ces éléments essentiels ne s'incorporent pas au contrat de travail. Le salarié reste libre de refuser la modification proposée pour une raison très simple : sa liberté individuelle lui permet d'invoquer les clauses plus favorables de son contrat de travail car, dans la conception française, les syndicats signataires de l'accord, même majoritaires, ne représentent pas individuelle-

ment chaque salarié mais l'ont négocié au nom de l'intérêt collectif.

Certes, l'employeur peut alors licencier le salarié. Mais ce n'est pas le refus du salarié qui peut constituer la cause de la rupture. L'employeur doit justifier le licenciement par un motif économique. Il doit alors respecter les droits du salarié attachés à un tel licenciement et notamment l'obligation de reclassement. Et le salarié est en droit de contester ultérieurement la cause économique de son licenciement.

Depuis environ une quinzaine d'année, le principe évoqué ci-dessus a été affaibli dans des hypothèses où la modification du contrat de travail résulte de l'application des dispositions d'un accord collectif, notamment les accords dits de compétitivité ou de maintien dans l'emploi. L'ordonnance va encore plus loin en élargissant les possibilités d'accord primant sur le contrat de travail. Sous prétexte de simplifier les dispositifs existants, un accord pourra aménager la durée du travail, ses modalités d'organisation et de répartition, aménager la rémunération (dans le respect du SMIC et des salaires minima conventionnels, ouf!) ou encore déterminer les conditions de la mobi-

Mais, surtout, l'ordonnance prévoit que les « clauses de l'accord se substituent de plein droit aux clauses contraires et incompatibles du contrat de travail ».

lité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise. Pour négocier ce type d'accord, il suffira au patronat d'invoquer les « *nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise* » (ce qui est très large) ou la préservation ou le développement de l'emploi (ce qui relève souvent du revolver sur la tempe). Il ne lui est même pas fait obligation d'introduire une clause de garantie d'emploi.

Mais, surtout, l'ordonnance prévoit que les « *clauses de l'accord se substituent de plein droit aux clauses contraires et incompatibles du contrat de travail* ». Le salarié en désaccord avec cette substitution pourra toujours la refuser et être licencié. Mais le licenciement sera prononcé à titre individuel sans le bénéfice du droit du licenciement pour cause économique et sans possibilité de contester la cause de la rupture puisque c'est le refus du salarié qui la justifie désormais. Quant au volet des ordonnances appelé pudiquement « *sécurisation des relations*

de travail », il consiste principalement dans l'assouplissement des règles sur l'embauche et le licenciement au profit des entreprises en réduisant à la fois les possibilités de contestation des salariés et la réduction des délais pour agir devant les prud'hommes (12 mois pour contester un licenciement), mais aussi le niveau de leur indemnisation en cas de licenciement abusif (la fameuse barémisation qui tend à gommer la faute commise par l'employeur dans le choix du motif de licenciement) ou prononcé en violation d'une liberté fondamentale. Ces quelques exemples montrent que la sécurisation des relations de travail se fait au plus grand profit des employeurs et fragilise encore un peu plus les salariés, même une fois qu'ils ont quitté l'entreprise.

III. L'AFFAIBLISSEMENT DES CAPACITÉS DE RÉSISTANCE COLLECTIVE DES SALARIÉS

L'affaiblissement des garanties collectives des salariés et celui de leurs capacités de résistance individuelle sur le plan juridique nécessitent aussi de réduire autant que possible les points d'appui dont ils peuvent disposer en matière de relations collectives du travail.

La promotion du référendum d'entreprise

Plutôt que de favoriser l'implantation syndicale dans les entreprises de moins de 11 salariés, les possibilités de négocier en l'absence de délégués syndicaux sont élargies. Dans les entreprises de moins de 11 salariés et en l'absence d' élu dans les entreprises de moins de 20 salariés, l'employeur pourra soumettre directement aux salariés un projet d'accord qui devra être ratifié à la majorité des deux tiers du personnel, ce qui est contraire aux engagements internationaux de la France qui excluent la négociation directe avec le personnel (notamment au regard de la convention de l'OIT et des recommandations du comité de la liberté syndicale). Cette méthode permet à l'employeur d'imposer un contenu régressif au statut des salariés sans véritable négociation.

Dans les entreprises de 11 à 49 salariés, en l'absence de salariés mandatés par un syndicat représentatif, l'employeur pourra négocier directement sur tous les thèmes avec un élu du comité social et économique non mandaté.

Le monopole de négociation longtemps reconnu aux organisations syndicales représentatives et qui constituait également une contrepartie au déséquilibre entraîné par le lien de subordination s'efface de plus en plus.



Cette promotion du référendum d'entreprise est également à l'œuvre pour la validité des accords d'entreprise négociés et signés par les organisations syndicales. Depuis la loi du 8 août 2016, pour être valable, un accord d'entreprise doit être signé par l'employeur et les organisations syndicales représentant plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au 1^{er} tour des élections des titulaires. La majorité d'engagement de 50 %, plus exigeante, renforce la légitimité des signataires de l'accord. Mais l'importance accordée à la force de la signature syndicale est contredite par le fait que, en l'absence de majorité, les organisations signataires représentant plus de 30 % des suffrages, peuvent demander à l'employeur d'organiser une consultation des salariés visant à faire valider l'accord. Les signataires minoritaires peuvent donc passer en force en faisant valider le texte par les salariés. Ces règles, applicables depuis le 10 août 2016 aux accords de préservation ou de développement de l'emploi, et depuis le 1^{er} janvier 2017 aux accords portant sur la durée du travail, le repos et les congés le 1^{er} mai 2018 à tous les accords collectifs d'entreprise. Selon l'ordonnance, la faculté de demander l'organisation d'un référendum qui appartenait jusqu'alors aux seuls syndicats signataires minoritaires sera également l'apanage du chef d'entreprise à condition que ceux-ci ne s'y opposent pas unanimement. Un garde-fou en trompe-l'œil, car il suffira qu'un seul des signataires ne dise rien pour donner la main au chef d'entreprise. De quoi relativiser le renforcement du dialogue social annoncé, puisque tout va être mis en œuvre pour contourner des syndicats majoritaires qui ne souhaiteraient pas signer un accord trop défavorable aux salariés.

La fusion des instances représentatives du personnel

Sous couvert d'encourager un dialogue social plus efficace et de simplification, la création du comité social et économique s'accompagne de toute une série de dispositions qui vont en réalité affaiblir sa mission : cofinancement des expertises, disparition du CHSCT en tant que personne morale, moins d'élus et moins d'heures de délégation, possibilité de réduire par accord le niveau de l'information et la périodicité des consultations, etc.

Les capacités d'intervention collective des salariés seront réduites en raison notamment de la perte de compétence des élus et mandatés que la fusion va



(...) La création du comité social et économique s'accompagne de toute une série de dispositions qui vont en réalité affaiblir sa mission : cofinancement des expertises, disparition du CHSCT en tant que personne morale, moins d'élus et moins d'heures de délégation.

entraîner. En effet, ce qui est recherché par cette fusion, c'est la suppression, de la superposition des spécificités de chaque instance qui permet leur complémentarité, où chacun joue son rôle et assure la richesse des IRP. En fusionnant, les ordonnances entendent changer la nature des IRP, et tout particulièrement du CE. Aujourd'hui, le CE est un outil de contrôle de la marche générale de l'entreprise. C'est un lieu de formation, d'information, de discussions où le chef d'entreprise est obligé d'entendre la parole des salariés. Certes, il n'est pas obligé d'en tenir compte, le pouvoir des CE n'est que consultatif. Il n'en demeure pas moins que l'employeur est obligé de répondre aux contre-propositions des salariés.

À partir de 300 salariés, la fusion des IRP pourra être étendue aux délégués syndicaux par accord de branche ou d'entreprise. Cela autorisera l'instance à se muer en conseil d'entreprise et à

négocier, alors même qu'il existe des délégués syndicaux dans l'entreprise ! Les syndicats représentatifs ne sont plus les seuls interlocuteurs de l'employeur pour négocier le statut des salariés. En signant l'accord de fusion, ils s'autodissolvent. Quant au contrôle salarié par l'intermédiaire du CE, il risque d'être aspiré par les enjeux de la négociation collective laquelle ne portera en pratique que sur le degré de remise en cause du statut collectif justifié par les contraintes du marché. Et cela contribuera à réduire de fait l'étendue des compétences actuelles des CE. ●

Ordonnances et lois Macron : **RÉSISTER ET REVENDIQUER !**

Le président des riches accélère la déconstruction méthodique et violente de ce qui a été les fondements d'un modèle social de haut niveau
(voir article de **Laurent Millet** pages précédentes).

 PASCAL LEFÈVRE
 ILLUSTRATION : RUST

Parachevant l'œuvre entreprise depuis des décennies par ses prédécesseurs, son but obsessionnel est bien la fin des conquêtes sociales obtenues par les luttes et les ordonnances et décrets du Conseil National de la

Résistance.

La casse du Code du travail par l'inversion de son objet – préserver les intérêts du patronat en réduisant à néant les protections des travailleurs – n'est pas suffisante, il faut accéder à une demande historique des patrons : la destruction de la Sécurité sociale.

La plus grande conquête sociale, par conséquent la plus grande défaite du capital, doit disparaître dans les plus brefs délais pour livrer au marché la santé, la vieillesse et toutes les protections collectives et solidaires des aléas de la vie.

En un mot, ce qui pour le monde du travail à travers la planète a symbolisé et symbolise encore un acquis fondamental doit être brisé pour signifier, à toutes et tous, la victoire totale et définitive du

Réécrire l'histoire, occulter les résistances, jouer sur les peurs, tout est bon pour amener les salariés à accepter leur sort et se résigner à cet horizon indépassable du capitalisme triomphant.

capitalisme et ainsi tenter de briser les résistances sociales et leur volonté émancipatrice. Le projet Macronien est d'une violence extrême à l'image de la société qu'il tente de bâtir.

La pauvreté gagne chaque jour de nouvelles couches de la société, la précarité sanitaire touche près d'un citoyen sur deux les amenant à renoncer à se soigner.

Retraités, jeunes, étudiants, salariés, privés d'emploi, aucune catégorie de la société n'est épargnée, aucune famille n'est désormais à l'abri si ce n'est celle du 0,01 % de la population qui tire son revenu de l'exploitation du travail humain. Face à ce tsunami libéral, un seul choix s'offre au monde du travail, celui de s'engager pleinement dans un syndicalisme de masse pour transformer cette société invivable, mais encore faut-il que les salariés en perçoivent l'intérêt et la nécessité de lutter. Et là, le chemin peut sembler long et difficile.

Convaincre : propagande sociale contre médias du pouvoir

L'omniprésence médiatique du président Macron et celle de la pensée unique libérale font partie de l'arsenal patronal pour amener à la résignation et à la soumission totale les citoyens. La mainmise des milliardaires et de la finance sur les différents

médias permet à ces derniers de désinformer pour s'assurer de la défense de leurs intérêts.

Réécrire l'histoire, occulter les résistances, jouer sur les peurs, tout est bon pour amener les salariés à accepter leur sort et se résigner à cet horizon indépassable du capitalisme triomphant.

Subsistent malgré tout, ça et là, quelques poches de résistance, comme ce collectif planétaire de journalistes qui mettent au jour, parfois au péril de leur vie, les scandales financiers de l'évasion fiscale des plus riches, à l'image des Paradise papers, ou encore des titres de presse souvent malmenés et au bord de la faillite.

L'indépendance journalistique, le pluralisme des idées à travers les médias est une bataille continue qui ne souffre aucun relâchement.

La bataille d'idées ne pourra donc pas se reporter à travers les médias inféodés dans leur quasi-unanimité à la pensée dominante. Mais cela n'est ni un scoop ni une nouveauté.

Emporter l'adhésion du plus grand nombre à la possibilité du changement de société et résister aux affronts patronaux exige de changer certaines de nos pratiques pour se tourner plus vers l'offensive et la conquête sociale.

Les défaites successives depuis 2010 de



mouvements sociaux d'ampleur renforcent le sentiment d'impuissance à infléchir les politiques de régression sociale et d'austérité.

Les mobilisations multiples et massives contre la « loi Travail VI » n'ont pu empêcher que cette dernière soit imposée par le 49-3 du gouvernement Valls, même si des reculs sensibles ont été obtenus par rapport à la version initiale (ce qui explique en partie la V2 macronienne) !

Tout a été employé pour endiguer la contestation sociale, dont une répression policière nous rappelant les heures sombres de la violence d'État, allant jusqu'à l'interdiction du droit de manifester, l'incarcération de militants, des poursuites judiciaires contre les syndicats.

Le relatif épuisement des manifestants à défilé, sans que rien ne bouge, appelle une réflexion sur les modalités d'action et la capacité d'entraînement du plus grand nombre, d'autant que le mouvement social est très majoritaire dans l'opinion publique.

Si toutes et tous semblent convaincus de la nocivité des lois et ordonnances successives, force est de constater que, dans la large majorité des entreprises, seuls les élus et mandatés manifestent.

Un retour sur notre travail syndical est plus que nécessaire pour remédier à cette situation difficile. Cela est d'autant plus nécessaire que le sentiment d'impuissance, qui parfois peut régner chez certains d'entre nous, amène à des querelles stériles et à des discours radicaux sans consistance sociale avérée !

Il s'agit moins de convaincre de la nocivité des projets de loi et de leur application concrète, quoique quelques précisions sont toujours les bienvenues, que d'apporter d'autres réponses aux crises économique et sociale que nous subissons et aux remèdes d'austérité qu'ils nous infligent !

La connaissance insuffisante, dans notre corps militant, des repères revendicatifs confédéraux, tout comme celle des propositions de la CGT en matière de réforme du droit du travail, d'assurance chômage, de retraite, etc., est une des faiblesses majeures du mouvement social. Porter l'effort de conviction sur notre champ des possibles, c'est avant tout non plus se battre « contre » mais aussi et surtout lutter pour d'autres choix sociétaux. C'est travailler à la reprise de confiance de notre capacité ça et là à emporter des victoires, des conquêtes par la lutte.

S'il n'y a pas de petites revendications, il n'y a pas plus de petites luttes. Tout recul du patronat, toute victoire dans la répartition de la valeur ajoutée est une victoire contre le capital et un gain pour le travail.

Ce travail inlassable de conviction, sa multiplication sont une priorité si nous voulons changer le rapport des forces.

Pas de méthode Coué, seulement reprendre l'offensive revendicative sur tous les terrains, être à nouveau une organisation syndicale qui marche sur ses deux jambes en apportant des réponses revendicatives aux besoins immédiats des salariés tout en ayant une ambition et une volonté transformatrice à partir de revendications fondamentales et concrètes.

Si certains s'interrogent sur l'actualisation de la Charte d'Amiens, c'est bien souvent pour s'éviter d'avoir un regard sur leur propre capacité à aller à la rencontre du plus grand nombre de salariés dans leur entreprise et devant celles où notre organisation n'est pas présente.

Ancrer l'action à l'entreprise pour modifier durablement le rapport de forces

Près de cinquante ans après mai 68, un récent livre relate de multiples entretiens avec notre camarade Georges Séguy qui témoigne en toute pudeur et humilité de sa vie d'engagement (lire aussi *le Mai de la CGT* par Georges Séguy).

Les passages concernant cette période de forte mobilisation sociale, son essence, ses soubresauts sont illustratifs, certes d'une époque, mais surtout d'une action syndicale pleinement présente dans toutes ses dimensions à l'intérieur de la majorité des entreprises, des ateliers, des collectifs de travail.

Ce retour sur notre histoire sociale contemporaine n'est pas du passéisme ni de la nostalgie mais permet de comprendre les mécanismes de ce qui fut un mouvement social d'ampleur et porteur d'une vision sociale qui a modifié durablement celle de notre pays et bien au-delà.

L'accroissement considérable du nombre de jours de grève dans les entreprises et services publics dans les deux années qui ont précédé cette mobilisation d'exception fut sans nul doute un des préalables essentiels à la réussite de ce fameux mois de mai.

Certes, le paysage social a changé, le nombre de privés d'emplois a explosé, la précarité touche des millions de salariés, la fragmentation des unités de production a accéléré celle du salariat et la mondialisation a dynamité nombre de digues sociales comme économiques.

Mais il n'en reste pas moins vrai que l'action syndicale se mène avant tout à l'entreprise quelle qu'en soit la taille et c'est bien sur ce terrain que le patronat décide de mener le combat en tentant par tous les moyens de nous en évincer. L'ancrage à l'entreprise est essentiel à

notre démarche revendicative et de mobilisation.

Nous savons le faire lorsqu'il s'agit de revendications internes mais dès que celles-ci paraissent s'éloigner de ce centre de gravité, il apparaît que le travail de proximité et de conviction soit substitué par, au mieux une diffusion de communication confédérale ou fédérale, au pire par le fait que nous nous en remettions à l'engagement personnel des travailleurs.

Dès lors comment emporter l'adhésion aux mobilisations nécessaires si nous déléguons à d'autres notre capacité de conviction sur nos propositions revendicatives ?

Nous faisons comme si une dichotomie existait entre les revendications que nous portons dans l'entreprise au moment des NAO et celles qui couvrent l'ensemble de notre existence au quotidien.

Rompre avec cette attitude dans notre organisation pour recoller et « re-politiser » notre discours avec les travailleurs est une tâche à laquelle il nous faut nous atteler sans tarder.

L'effet d'entraînement souhaité peut se réaliser à partir du moment où nous serons partout convaincus et décomplexés pour aller débattre et échanger avec les salariés sur l'utilité de la mobilisation et notre capacité tous ensemble d'inverser le rapport de forces.

Cela doit s'accompagner d'un effort conséquent de formation de notre corps militant pour permettre à toutes et tous d'être armés pour argumenter et ainsi faire adhérer la majorité des salariés à entrer en résistance et en conquête par une démarche revendicative reposant sur la mobilisation et la lutte sociale.

La mise en œuvre d'une telle démarche syndicale repose sur l'engagement des directions syndicales dont celle de notre fédération !

Les décisions récentes de la direction fédérale vont dans ce sens, ne reste plus qu'à mettre en musique. Alors il est possible que cinquante ans après 68, qu'au printemps renaissant, le chant du changement au son de *l'Internationale* devienne à nouveau partagé par le plus grand nombre dans les artères de nos villes. ●



DEBAT. Les ordonnances
des réformes
proche de 5% ?

ALLEMAGNE

LOIS HARTZ, LE MODELE D'EMMANUEL MACRON

 JULIEN SEVRAN

Au début des années 2000, l'Allemagne a connu des « réformes » d'ampleur qui ont multiplié la précarité et les petits boulots. Une préfiguration, grandeur nature, des ordonnances macroniennes.

Les liens entre la grande finance, les patrons de l'industrie et le monde politique qui se partagent le pouvoir depuis des décennies n'est plus à démontrer, en France comme en Allemagne. Dans ce dernier pays, en 2003, le directeur du personnel de Volkswagen, Peter Hartz, se voyait confier par le gouvernement de Gerhard Schröder (parti social-démocrate, SPD) la tâche de réformer le marché du travail. Hartz avait déjà expérimenté dans son groupe ce qu'il a imposé à l'Allemagne ensuite.

Lors de la décennie 1990, la semaine de 4 jours a été appliquée dans le groupe automobile accompagnée d'une baisse des salaires de 15 %. De même, en 2001, il fait embaucher 5 000 salariés avec une moyenne salariale en baisse de 20 % par rapport à ce qui était pratiqué mais, surtout, avec des semaines de travail de 48 heures. Certes, il y a eu des embauches, mais sur une base de paupérisation et de précarisation. Les gouvernements et le

patronat, tant français qu'allemand, n'ont de cesse de répéter depuis des années que le problème du « marché du travail » (comme on disait le marché aux esclaves) était dû au coût du travail (et par ce fait, silence radio sur le coût du capital) et à la rigidité. Pour s'en sortir, il faudrait donc assouplir ce marché, le rendre flexible et au final précariser les salariés.

Ce que Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement Édouard Philippe, Nicole Pénicaud, la ministre du Travail et Emmanuel Macron lui-même disent aujourd'hui, Hartz et Schröder le disaient hier (il y a quatorze ans !) : les changements dans le droit du travail permettraient de lutter contre le chômage.

Il suffirait donc d'adapter le droit du travail, et de changer la fiscalité – au bénéfice des grandes entreprises – pour, par un coup de baguette magique, que le chômage reparte à la baisse. Sans que l'on se préoccupe des conditions de travail, et de vie, des salariés qui créent pourtant la richesse. La réforme se décomposait en quatre lois (dites lois Hartz) qui ont

modifié en profondeur le droit du travail et les relations entre le salariat et les employeurs.

La réunification allemande (qu'il vaudrait mieux appeler l'unification allemande) avait, dans un premier temps, obéré le développement de toute l'Allemagne, pendant que les salariés des « nouveaux Länder de l'Est » en payaient le prix fort avec l'explosion du chômage, le démantèlement des entreprises et un écart de salaires extrêmement fort entre l'Est et l'Ouest.

Près de vingt-six ans après l'unification, les deux parties de l'Allemagne se développent de manière différente, les niveaux de vie y sont différents et la représentation politique elle-même est différente, comme si coexistaient encore deux pays en un. Entre 1995 et 2005 le taux de chômage sur l'ensemble de l'Allemagne est passé de 8,3 % à 11,3 %.

Si le taux de chômage (septembre 2017) est tombé à 5,6 % (3% pour la Bavière, mais 8,9 % pour Berlin et 8,2 % pour le Mecklembourg-Poméranie-occidentale et la Saxe-Anhalt. Mais ces chiffres sont trompeurs. En effet, aux 2,5 millions de chômeurs recensés, il faut ajouter 1 million de personnes en sous-emploi, et une explosion des mini-jobs.

Le modèle allemand se traduit donc par un accroissement des disparités, de la précarité et de la paupérisation d'une partie non négligeable de la population. ●



aux-démocrates ont

LE NOUVEAU BUNDESTAG

Les élections du 24 septembre 2017 pour renouveler le Bundestag ont été marquées par une forte progression de l'extrême droite représentée par l'AfD (l'Alternative pour l'Allemagne) qui a réussi à faire entrer 94 députés au Parlement fédéral en recueillant 12,64 % des suffrages. Les deux partis conservateurs (CDU et CSU) avec 32,9 % sont en recul de plus de 8 points et perdent 65 sièges. Le SPD à 20,5 % recule de 5 points et perd 40 sièges. Ces trois formations participaient au gouvernement Merkel.

Le parti libéral (FDP) remonte à 10,7% (+ 6 points) et refait son apparition au Bundestag en obtenant 80 députés.

À gauche, les Verts à 8,9 % progressent légèrement (+0,5) et gagnent 4 députés supplémentaires et Die Linke à 9,2 % progresse elle aussi de 0,6% en gagnant 5 sièges supplémentaires (pour un total de 69).

L'extrême droite réalise des scores particulièrement forts en Saxe où elle devient la première formation politique avec 27 % des suffrages, en Thuringe (22,7 %) et dans le Brandebourg (20,2 %). Le SPD n'arrive en tête qu'à Brême avec 26,8 %. Die Linke réalise toujours ses meilleurs scores à l'Est, tout en étant en recul dans ces Länder mais progressant à l'Ouest. C'est à Berlin que la gauche radicale fait son meilleur score national avec 18,8 % et elle réalise plus de 12 % à Hambourg.

Le SPD ayant annoncé qu'il ne participerait plus à la grande coalition, Angela Merkel est en train de constituer, avec difficulté, une nouvelle majorité regroupant conservateurs, libéraux et Verts. ///

LES LOIS HARTZ

Loi Hartz I (application 1^{er} janvier 2001) :

- Quand un salarié sait qu'un licenciement va être effectif, il est obligé de s'inscrire à l'avance au Pôle emploi local, de façon à éviter toute allocation chômage. Comme le serine le président Macron, aujourd'hui le salarié qui va être licencié doit se former.
- Des agences privées suppléent pour une part au service public de l'emploi. Ces agences « réinsèrent » par le biais de l'intérim et ce sont elles qui « encadrent » les futurs chômeurs et les forment. C'est une manne financière considérable qui tombe entre les mains de ces agences qui décident du sort de milliers de travailleurs.
- « L'emploi acceptable » tel qu'il était défini est abandonné et tout emploi proposé par les agences est un emploi acceptable a priori. C'est le chômeur qui doit démontrer que l'emploi proposé est éventuellement inacceptable
- De la même façon, un chômeur ne pourra plus refuser un salaire égal ou supérieur à 80 % de son ancien salaire, pendant les six premiers mois de chômage, puis à 70 % pendant encore six mois et, au bout d'un an, il ne pourra refuser aucun emploi sauf si le salaire proposé est inférieur à ses indemnités chômage.
- Le chômeur ne peut refuser un emploi s'il est à moins de 2 h 30 de transport de chez lui (par jour), sauf pour les célibataires qui doivent tout accepter et être dans l'obligation de déménager si nécessaire (au bout de 4 mois de chômage).
- Un chômeur doit accepter un emploi même si l'entreprise

lui propose une rémunération inférieure aux accords de branche.

Loi Hartz II (décembre 2002)

- les cotisations patronales sont abaissées pour les emplois à faible rémunération.
- Les cotisations salariales des « mini-jobs » sont supprimées, soi-disant là aussi pour augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres, mais cela a pour première conséquence de faire exploser les emplois précaires et sous-payés, assumés principalement par des femmes, des retraités, et des étudiants (aujourd'hui le salaire maximum d'un « mini job » est de 450 € par mois).
- Dans le même état d'esprit, la loi crée la catégorie des autoentrepreneurs.

Loi Hartz III (janvier 2004)

- Transformation de l'Office fédéral du travail, en Office fédéral de l'emploi qui fait passer les salariés de l'office sous statut de droit privé et démantèle les agences régionales pour l'emploi.

Loi Hartz IV (mise en application janvier 2005)

- Fusion des différentes formes d'allocation pour les chômeurs qui sont gérées également par les communes avec des conditions drastiques.
- Réduction de la durée d'indemnisation.
- Facilitation des licenciements. ///

Un chantier à pages ouvertes

✍ YVON HUET

📷 NICOLAS FRÉMIOT

Dans la foulée des Assises des métiers du livre, la réflexion sur le positionnement de la CGT dans un monde où la culture est le cœur d'activité se poursuit. Nous avons posé trois questions à Maurice Vigier, auteur et syndicaliste de l'UFICT FILPAC CGT.

Du grain à moudre pour multiplier les initiatives.

Maurice, tu es, comme beaucoup d'entre nous, un retraité actif dans la CGT, mais pas seulement. Tu as écrit plusieurs ouvrages, dont des scénarios de bande dessinée après une longue carrière professionnelle dans la presse régionale. Quel est le secret d'une telle énergie ?

Tout simplement l'envie ! Voici quelques jours, j'ai visité une exposition consacrée aux Grapus, ce collectif de graphistes fondé en 1970 qui exista jusqu'aux années 1990. Une affiche a particulièrement retenu mon attention. On pouvait y lire : « Ici, on s'honore du titre de citoyen ». Ce rapport de l'homme à la société est très moderne. René Char disait : « Celui qui vient au monde pour ne rien troubler, ne mérite ni égards ni patience. » Je suis issu d'une famille militante syndicalement et politiquement, alors la maxime est dans mon ADN et si l'envie d'écrire n'avait pas rencontré ce coup de folie à vouloir construire un destin différent, elle ne serait peut-être restée qu'une envie.

Ainsi, j'ai écrit à ce jour trois BD et un essai sur la presse régionale, notamment le journal *La Montagne*. Les trois BD sont trois histoires, trois fictions sociales différentes.

Lors des dernières Assises du livre consacrées aux évolutions de la profession, notamment dans l'édition, la librairie et la distribution, tu as évoqué la nécessité d'intégrer les auteurs à la bataille syndicale et culturelle que nous menons. Peux-tu préciser ta pensée ?

On dit souvent le livre menacé et concurrencé par les nouvelles technologies... Les chiffres montrent une réalité plus contrastée : 90% des Français sont des lecteurs de livres et 81 % préfèrent le sup-

port papier au format numérique. Je ne veux pas opposer le papier à la liseuse, les deux supports sont complémentaires. Ces chiffres montrent surtout que le livre est le premier producteur culturel en France. Mais l'économie du livre est très fragile.



Il y a un vrai besoin de définir une politique publique du livre qui le sorte de la logique libérale et, dans ce cadre, de redéfinir de manière collaborative le droit d'auteur.

Maurice Vigier



La situation est difficile pour les petits éditeurs qui sont nombreux en région. Elle l'est aussi pour les libraires indépendants. J'habite Clermont-Ferrand où une grande librairie a vécu le saccage du groupe Chapitre. Elle n'a eu son salut que grâce à la lutte de ses salariés avec l'aide de la CGT dans la construction d'une SCOP. Cette librairie vient de fêter ses trois ans, elle marche bien, elle comprend autant de salariés qu'avant. Cela nous invite à réfléchir à la place de l'économie sociale et solidaire.

Dans l'approche de cette filière du livre la place de l'auteur est importante. La grande majorité des auteurs et dessinateurs aimerait bien vivre de leurs plumes. Or, il y a moins de cent auteurs qui vivent

de leur travail. Pour les autres, ce sont des contrats d'édition très variés qui les rétribuent dans une fourchette entre 2 % et 8 % du prix de vente du livre, quand ces droits sont honorés. Il y a un vrai besoin de définir une politique publique du livre qui le sorte de la logique libérale et, dans ce cadre, de redéfinir de manière collaborative le droit d'auteur. Le livre est une nourriture indispensable, ce pourrait être un service public !

Les auteurs sont à l'origine d'une richesse économique qui donne à leur secteur une place réelle. Depuis 2015, les auteurs et dessinateurs de BD à Angoulême puis à Amiens ont pris conscience de cette réalité. Ils dénoncent les longues journées de travail, parfois 7 jours sur 7 pour à peine un SMIC ; des prix à la page qui baissent ainsi que les à-valoir et les droits d'auteur. Enfin, il y a le besoin de refondre les modalités des marchés publics des bibliothèques.

L'évolution de la société oblige à une adaptation constante du syndicalisme, dans les conditions que nous connaissons. Quelles sont, selon toi, les priorités qui s'imposent pour élargir son audience dans nos secteurs d'activité ?

Dans un contexte prédateur voué à la culture du profit, les enquêtes d'opinion en direction des jeunes montrent que la majorité d'entre eux sont intéressés par l'économie sociale et solidaire. Ils veulent un travail intéressant, respecté et épanouissant. Ils sont hostiles à cette course effrénée à l'argent. Ils ne veulent pas que leur travail et leur vie leur soient dictés. Comment faire coïncider ces aspirations avec notre syndicalisme ? Comment nos syndicats rencontrent ces désirs de vie ?

Lors des Assises du livre, j'ai cité les mots du secrétaire du Syndicat général du Livre parisien en 1939 : « Nous ne devons pas nous contenter d'être des ouvriers fabriquant le livre. Nous devons nous intéresser à sa diffusion la plus large et à sa valeur spirituelle. » Revisiter cette réflexion nous renvoie à la définition du champ professionnel nouveau de notre fédération, et l'UFICT FILPAC qui tient son congrès en novembre en est un des maillons incontournables. ●

Livres de Maurice Vigier : *Mission rafflèsje*, BD aux Éditions la Montmarie devenues les Éditions des Monts d'Auvergne ; *Le Sartre*, BD aux éditions Créer ; *Derrière la gardine, le cirque*, BD aux éditions Revoir ; *Parmi les singes et les ours*, essai sur la PQR et *Histoire du journal La Montagne* aux éditions Créer.

L'ACTU FILIÈRES

POLITIQUE / ÉCONOMIE / LUTTES SYNDICALES /
LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE /
FISCALITÉ / RELATIONS SOCIALES / JUSTICE /
MEDIAS...

SNJ CGT / FILIÈRE PRESSE

Entrave à la liberté d'informer

L'envoyée spéciale du *Temps* (journal suisse), Caroline Christinaz, effectuait un reportage en France sur les migrants dans la région de Briançon, le 13 novembre. Elle a été interpellée, ainsi qu'un journaliste de France-Culture, Raphaël Krafft par la gendarmerie. Convoquée à la gendarmerie elle a, selon le rédacteur en chef du *Temps*, Stéphane Benoit-Godet subi « des tentatives d'intimidation de la part des gendarmes et du procureur alors qu'elle ne faisait qu'exercer sa profession. »

Le SNJ CGT et les syndicats suisses Syndicom et Impressum ont réagi par communiqué :

« Les journalistes suisses, l'organisation professionnelle des journalistes et le syndicat des médias Syndicom, pour la Suisse et le SNJ-CGT, pour la France, considèrent la mise en cause et l'interrogatoire de l'envoyée spéciale du *Temps* à Briançon comme intolérable. Le constat est clair : même en France, les droits des journalistes peuvent être bafoués. (...) »

« Cette interpellation d'une journaliste n'est pas digne de la patrie des Droits de l'homme. La récente loi sur la sécurité intérieure montre ses effets néfastes et semble renforcer le caractère répressif des forces de police et de certains magistrats. Le journalisme n'est pas un délit et rien ne saurait entraver la liberté d'informer. »

Les journalistes suisses (Impressum et Syndicom) et français (SNJ CGT) se tiennent aux côtés des journalistes du *Temps* pour dénoncer ces faits aussi inacceptables qu'intolérables. //



SNJ CGT, FILPAC CGT / FILIÈRE PRESSE

LA MARSEILLAISE, VERS LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

Le cas de la *Marseillaise* était encore une fois abordé au tribunal de commerce de Marseille, le 15 novembre. Selon Jean-Marie Dinh, délégué Snj-CGT « il semble que le procureur et les AGS donnent un avis favorable à la demande de prolongation exceptionnelle de la période d'observation pour six mois ». Un nouvel actionnaire a rejoint la *Marseillaise*. « Tout cela nous donne de l'espoir pour la suite » a déclaré Audrey Garino, la directrice générale du journal. //



PÔLE PRESSE DU CRÉDIT MUTUEL

La volonté de détruire et de désinformer



INTRODUCTION

Une crise structurelle

✍ JACQUES DIMET

🎨 ILLUSTRATIONS : RUST

C'est un peu une litote que de le dire mais la presse est en crise. Une crise qui dépasse les enjeux commerciaux ou industriels et qui touche aussi aux fondements de la liberté d'informer, de créer. Donc aussi aux structures idéologiques de l'information. Les restructurations – et les structurations – en cours dans la presse (au sens large incluant donc la presse audiovisuelle et les nouveaux moyens de communication) depuis des décennies amènent à un paradoxe. D'un côté, un besoin chaque jour plus pressant pour les citoyen(ne)s d'être informés, d'où cette revendication claire de la transparence, que ce soit tant en matière sociale, politique, que financière ou économique. De l'autre, une multitude de canaux par lesquels passe « l'information » et qui semble provenir du même moule. Autrement dit, plus existe la volonté

de savoir pour comprendre, plus la presse est dominée par de grands groupes liés aux banques et à l'assurance ou plus directement encore au monde de l'armement.

Si les gens plébiscitent la presse régionale ou départementale, c'est parce qu'elle leur semble la plus proche de la réalité du terrain et de leurs préoccupations, et il est vrai que, même en situation de « monopole », un grand quotidien régional ou départemental donnera, notamment dans les pages locales, plus facilement la parole aux diverses sensibilités, parce que sans cela il perdrait la confiance des lecteurs et des lectrices.

Et pourtant, les grands groupes de presse en sont à liquider les éditions locales, à vouloir une presse aseptisée, à casser l'outil industriel. De quoi inquiéter et ce largement au-delà des professionnels de l'information et de la presse.

Le cas du groupe EBRA (Est, Bourgogne, Rhône-Alpes) est symptomatique. Voici des éléments d'un dossier paru dans une *Édition spéciale* à destination des lecteurs du groupe EBRA et de la population des territoires couverts par le groupe. ●

ÉDITORIAL

La presse d'information politique et générale n'est pas un produit de consommation comme un autre

LA RÉDACTION ET LES MILITANTS DES ENTREPRISES DU PÔLE PRESSE DU CRÉDIT MUTUEL

La presse d'information politique et générale n'est pas un produit de consommation comme un autre. Elle permet à chaque citoyenne et chaque citoyen de s'informer et d'analyser l'actualité économique, sociale et politique qu'elle soit locale, nationale ou internationale.

Elle est un élément essentiel à la vie de notre démocratie et participe à sa vigueur. Ce n'est pas pour rien que les régimes dictatoriaux, les extrémistes de tout poil s'en prennent systématiquement à cette liberté fondamentale qu'est la presse écrite et pluraliste.

Le Crédit mutuel, qui possède notamment l'ensemble des titres de presse quotidienne régionale de Lorraine et d'Alsace, vient de décider de réduire considérablement la capacité d'informer les régions concernées par sa volonté de détruire une partie des imprimeries et des autres secteurs d'emplois de vos journaux.

La bataille qui s'engage n'est pas anodine ! Élu(e)s

locaux, régionaux, entreprises de nos localités, services publics, citoyennes et citoyens, tous ont intérêt à conserver et développer un journal de qualité permettant de relayer les initiatives locales et de rester ce lien social indispensable au service des lecteurs.

La vision élitiste du nouveau patron du Crédit mutuel, très éloignée par ailleurs des valeurs portées par cette institution bancaire historique, amène à la négation même de ce qui fait la richesse de nos territoires, à savoir leur identité et leurs caractéristiques propres.

La destruction d'emplois et d'outils industriels qu'il s'apprête à faire aura des conséquences lourdes sur la survie de vos éditions locales.

La mobilisation des salariés, qui au quotidien vous informent, doit trouver écho dans la population et auprès des sociétaires de cette banque afin que ce nouveau dirigeant « autiste » arrête sa politique de casse de vos journaux et investisse fortement pour développer une information quotidienne de qualité, aussi bien sur papier que sur supports numériques.

Aidez-nous à sauver vos journaux et à développer une information locale toujours plus proche de ses lecteurs. ●

CONTEXTE

DES CLEFS POUR COMPRENDRE COMMENT SAUVER SON JOURNAL ET DÉFENDRE UNE INFORMATION DE QUALITÉ !

LA RÉDACTION ET LES MILITANTS DES ENTREPRISES DU PÔLE PRESSE DU CRÉDIT MUTUEL

« Audience », c'est le maître mot de la nouvelle génération de dirigeants de la presse régionale. Seul le résultat de l'audience de la marque du journal, sous toutes ses formes, compte pour générer le plus de gains publicitaires possible.

Peu importe si l'information délivrée est vérifiée, qu'elle réponde ou non à des critères de qualité journalistique, ce qui prime c'est la valorisation d'un support d'information en un support de rentabilité immédiate générateur de cash. Le résultat de la diffusion est désormais amplifié par ses multiples taux de « circulation » (nombre de lecteurs pour un même journal), de « reprise en main » (nombre de consultations quotidiennes d'un journal par un lecteur), et bien entendu par la comptabilisation de la lecture numérique. L'ensemble constitue donc

« l'audience », et permet de forger « la marque », nouveau mètre étalon stratégique. La marque est commercialisée en papier, en numérique, en événementiel et en produits les plus divers.

Cette stratégie de valorisation peut trouver sa légitimité, à condition qu'elle ne s'accompagne pas d'une perte de repères. Au départ, il y a du papier, qui circule de main en main, et dont le contenu est adapté pour le web. Sans papier, point d'audience, point de marque ! Pourtant, la situation financière des groupes de presse s'améliore globalement.

Mais, au dire des actuels dirigeants de presse, l'argent manquerait pour faire



face aux enjeux (investissements, recrutements, formation, etc.) de la « mutation », transition du papier vers un nouveau modèle qui tarde terriblement à trouver sa rentabilité.

Comble de l'ironie lorsque l'on sait que les titres de presse appartiennent soit à des banques comme le Crédit mutuel

À Metz (*le Républicain lorrain*), les équipes syndicales de la FILPAC CGT sont confrontées au projet de fermeture du centre d'impression, et de regroupement de l'impression avec celle de *l'Est républicain* à Nancy.

>> ou le Crédit agricole dont les profits explosent, soit au club fermé des milliardaires dont la fortune ne cesse de croître. Alors il leur faut trouver des moyens d'augmenter la sacro-sainte productivité tant recherchée par le patronat adepte du libéralisme, par l'augmentation du prix de vente et par des économies dans les coûts de production. Avec, au final, des risques évidents de pénalisation de la diffusion : un journal plus cher, plus léger en pagination, de moins en moins diversifié en éditions !

Au bout du compte : des projets de réduction de voilure en impression comme dans les secteurs éditoriaux. Des rotatives sous bâche (*la Voix du Nord*), voire des centres d'impression appelés à

disparaître (à Mulhouse et à Metz).

À Metz (*le Républicain lorrain*), les équipes syndicales de la FILPAC CGT sont confrontées au projet de fermeture du centre d'impression, et de regroupement de l'impression avec celle de *l'Est républicain* à Nancy.

Elles travaillent, épaulées par des experts, à une alternative au projet mortifère du Crédit mutuel.

Une proposition inscrite dans la réalité économique du journal qui connaît certaines difficultés économiques liées aux choix hasardeux des actionnaires passés et présent, impactant fortement la diffusion, justifie des investissements sur de nouvelles rotatives plus modernes et dont la souplesse technologique permettrait l'impression d'un journal de qualité et une plus grande diversité éditoriale.

À l'inverse, l'examen du projet du liquidateur d'emplois embauché par le Crédit mutuel, de regroupement de centres d'impression, permet toujours de dégager un même constat : ils compriment terriblement, voire suppriment les marges de manœuvre en bouclage, en pagination et en éditions. Autant dire que la diffusion a peu de chances d'être défendue et le lecteur d'avoir une information de qualité...

La faisabilité technique de notre projet alternatif est soigneusement travaillée. L'investissement requis (acquisition d'un nouveau CTP, nouveaux paramètres au prépresse etc.) est chiffré à un peu moins de 1,5 M€. Il apparaît largement à portée, d'autant qu'il serait compensé par des cessions pour 1 M€ de matériels devenus inutiles, sans compter avec des possibilités nouvelles autour des locaux du journal.

L'intérêt est multiple. Stratégique d'abord : ne pas céder à la tentation de décisions définitives dans un environnement incertain ! Économique : le journal retrouve les standards professionnels de coûts d'impression. Commercial : la capacité couleur est augmentée et la bichromie est substituée au noir et blanc, là où précédemment on ne savait pas faire. Social enfin : le nombre de suppressions de postes prévu est divisé par cinq, et l'accompagnement des départs ne se réalise plus dans l'urgence et indistinctement.

C'est donc une lutte projet contre projet, dans laquelle le Crédit mutuel fera le choix soit d'un journal au service de l'information et de ses lecteurs, soit celui de gains immédiats pour la quatrième banque française au détriment de l'emploi. ●

COMMUNIQUÉ BUREAU FÉDÉRAL

RÉUNION DU 24 OCTOBRE À DIJON, LE POINT SUR LA SITUATION DU GROUPE EBRA

Réunies à Dijon le 24 octobre 2017, les équipes syndicales de la FILPAC CGT ont fait un point de la situation du groupe EBRA et analysé les premières déclarations de Philippe Carli, successeur de Michel Lucas à la tête du pôle presse du Crédit mutuel.

Mises à part des interventions plus ou moins formelles dans les différents CE et la présentation d'un Powerpoint pour expliquer ce qu'il comptait mettre en œuvre dans le groupe pour récupérer 110 M€ (50 M€ de recettes supplémentaires et 60 M€ d'économies), M. Carli n'a adressé aucun projet chiffré économiquement et socialement aux instances représentatives du personnel. De l'audit du cabinet June, aucun retour précis n'a été présenté.

Comment donc aborder le futur sans avoir une idée précise des intentions du Crédit mutuel pour son pôle presse ?

Les élus ont validé la proposition de l'envoi d'un courrier par le secrétariat de la FILPAC au patron du Crédit mutuel, Nicolas Théry, afin qu'une rencontre soit organisée dans les meilleurs délais avec notre organisation syndicale et des représentants du personnel de chaque entité du groupe. Cette rencontre sera l'occasion pour la direction de « la banque à qui parler » de présenter ses objectifs pour EBRA et les moyens d'y parvenir. Ce sera également l'occasion

pour la FILPAC d'affirmer un certain nombre d'exigences en termes de pluralisme, de traitement de l'information, de développements industriels et numériques sans oublier évidemment les aspects sociaux y afférents.

Dans l'attente de cette rencontre, les élus de la FILPAC CGT, sont convenus que :

- les équipes refusent tout transfert d'éditions de titre à titre à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe ;
- la GPEC annoncée par la direction doit démarrer immédiatement.

Cela doit être la façon d'ouvrir une véritable négociation sur le numérique en complémentarité du print qui reste la principale ressource de nos entreprises. Le « digital first » qui reste une nébuleuse ne doit pas être l'apanage de quelques personnes mais doit représenter le véritable démarrage de la révolution numérique, affaire de toutes les catégories du personnel.

La FILPAC CGT a toujours démontré sa volonté de maintenir un dialogue social de qualité et de suivre l'adaptation des titres aux profondes mutations que vit la presse régionale depuis plusieurs années. Pour autant, il ne peut être question de rédiger un chèque en blanc à M. Carli en avançant sur des thèmes sensibles sans qu'aucun projet concret et écrit ne soit au préalable révélé aux représentants du personnel. L'annonce de la fermeture de deux imprimeries et d'un virage à 180° vers le digital ne peuvent suffire pour amorcer et mener à bien des négociations sérieuses et loyales.

Les élus se réuniront à nouveau le 17 novembre pour faire un nouveau point et prendre toute initiative pour avancer dans leurs revendications. ///

LIBERTÉ D'EXPRESSION : LE CRÉDIT MUTUEL "DÉMONTE" SON PÔLE PRESSE !!!



LE PREMIER RÔLE MERCi, NICOLAS !

LA RÉDACTION ET LES MILITANTS
DES ENTREPRISES DU PÔLE PRESSE
DU CRÉDIT MUTUEL

Nicolas Théry, ce nom ne vous dit peut-être pas grand-chose, mais vous allez apprendre à le connaître...

Un parcours syndical et bancaire !

Énarque, il est devenu très rapidement conseiller chargé des affaires bancaires (1997) dans le cabinet d'un certain DSK, alors ministre de l'Économie. Quelques années plus tard, il croise la route de Nicole Notat, alors secrétaire générale de la CFDT, syndicat dans lequel il va suivre les questions économiques.

Après quelques années au service de ce syndicat... « consensuel », il choisit de rejoindre le Crédit mutuel pour en devenir le président sept ans plus tard. Il remplace à cette occasion Michel Lucas qui était en charge du pôle presse du Crédit mutuel : *l'Alsace* à Mulhouse, *les Dernières Nouvelles d'Alsace* à Strasbourg, *le Dauphiné libéré* à Grenoble, Est Bourgogne Média (*le Journal de Saône-et-Loire* et *le Bien public*) à Dijon, *le Progrès* de Lyon, *la Tribune - le Progrès* à Saint-Etienne, *l'Est républicain* et *Vosges Matin* à Nancy et *le Républicain lorrain* à Metz.

Les vieilles recettes patronales saignent les journaux

La diffusion cumulée de tous ces titres

d'EBRA (Est Bourgogne Rhône-Alpes) fait de ce conglomérat médiatique le premier groupe de presse régionale en France et déjà, sous le règne de Michel Lucas, les suppressions d'emplois ont vite été à l'ordre du jour. Mais les vieilles recettes patronales qui consistent à baisser la masse salariale et à générer des économies à tout va n'ont pas fonctionné.

Pourquoi ? Parce que « la banque à qui parler » n'a pas fait le choix du développement et de l'investissement.

Comme toute la presse en France, les titres détenus par le Crédit mutuel ont subi de plein fouet les conséquences de la baisse de la diffusion et des recettes publicitaires.

Quand, dans le même temps, les patrons de presse choisissent l'appauvrissement du contenu éditorial des journaux, opposent le support numérique au support papier et refusent d'investir dans des outils modernes d'impression, les conséquences sont immédiates en termes de chiffre d'affaires. Comme dans *le Malade imaginaire* de Molière, à force de saigner le malade, on le tue !

La tête change, les mêmes méthodes persistent

L'arrivée de Nicolas Théry a précipité le départ de Michel Lucas en tant que responsable de la presse au profit d'un certain Philippe Carli. Sans établir le CV complet de ce nouveau responsable presse du Crédit mutuel, son passage dans le groupe Amaury (*l'Équipe*, *le Parisien*, *Aujourd'hui en France...*) n'a pas laissé que de bons souvenirs. Fermetures d'imprimeries, casse d'emplois et de

statuts ont été le quotidien des salariés du groupe. Son arrivée aux commandes d'EBRA, le 18 septembre dernier, a été précédée d'annonces diverses et variées en particulier la fermeture des imprimeries du *Républicain lorrain* et du journal *l'Alsace* : 130 suppressions d'emplois prévues et ce n'est qu'un début.

Nicolas Théry n'a pas choisi Philippe Carli pour faire dans la dentelle...

Renouer avec le lectorat

La CGT, via sa fédération FILPAC qui couvre entre autres tout le secteur de la presse, ne se résigne pas à rester spectatrice de ce désastre annoncé. Il y a d'autres alternatives aux destructions d'emplois.

Au journal *l'Alsace* comme au *Républicain lorrain*, la FILPAC a travaillé sur des contre-propositions incluant l'investissement et le développement des titres. Les projets portés par notre syndicat reposent sur l'idée d'une presse pluraliste, de proximité et proche de la population. En effet, un projet de développement ambitieux et pérenne doit reposer sur un réseau de correspondants reconnus et mieux rémunérés, étroitement liés aux rédactions locales. Il en va de même pour la distribution et l'impression des titres. Les points de vente ne peuvent plus s'éloigner encore des centres d'impression si nous voulons garder la densité du réseau de vente nécessaire. Idem pour les porteurs de presse à domicile qui ont pour mission de permettre aux abonnés de recevoir leur quotidien le plus tôt possible.

Alors « Merci, Nicolas » si...

Sans moyens humains et matériels, cela est impossible à concevoir. Avoir la chance d'être adossé à un groupe comme le Crédit mutuel, qui possède plus de 40 milliards d'euros d'actifs et qui réalise chaque année près de 3 milliards d'euros de bénéfice, et entendre qu'il n'y a pas les moyens nécessaires pour sauvegarder le pluralisme de la presse d'Alsace-Lorraine est insupportable. Si le Crédit mutuel n'a pas acheté le groupe EBRA pour le développer et investir dans une presse libre et démocratique au plus proche de ses clients, pourquoi l'a-t-il fait ?

Nous n'acceptons pas que la banque mutualiste ait pris à bras-le-corps un joyau tel qu'EBRA uniquement pour des raisons mercantiles et de luttes d'influence et qu'elle n'investisse pas dans ce fleuron de la presse en région. Nicolas Théry et le Crédit mutuel porteront la lourde responsabilité de la destruction de la presse d'Alsace-Lorraine et du désastre social et économique qui s'ensuivra. ●

COMMUNIQUÉ FILPAC CGT VOS JOURNAUX EN DANGER ! AGISSONS POUR SAUVEGARDER NOTRE PRESSE

BUREAU FÉDÉRAL, MONTREUIL, LE 26 SEPTEMBRE 2017

La banque du Crédit mutuel veut nous persuader qu'elle appartient à ses clients. Si nous mettons clairement en doute ce slogan commercial, la FILPAC CGT reste intimement persuadée que les journaux d'Alsace-Lorraine appartiennent, eux, à leurs lecteurs.

Jamais la défiance envers les médias n'a été aussi importante et à juste raison parfois. La proximité de certains « journalistes » avec le pouvoir politique ou financier et la priorité faite par les différents médias aux faits divers masquant l'insécurité sociale activent largement ce sentiment de défiance. Jusqu'ici, la presse quotidienne régionale et départementale échappait à cette logique et se différenciait des autres grands médias par la proximité avec ses lecteurs et la qualité des informations qu'elle diffusait. Le Crédit mutuel, « la banque à qui parler », prétendument banque « mutualiste », propriétaire de l'ensemble des titres de la façade Est de notre pays, a décidé d'en finir avec ce concept de journaux d'informations locales.

Qu'une banque possède des titres d'information soulève déjà nombre d'interrogations au regard de l'indépendance éditoriale mais le doute n'est plus permis quand son projet amène à la destruction pure et simple de journaux historiques qui irriguent nos territoires.

Le Crédit mutuel, en devenant l'éditeur de presse régionale le plus important de l'Hexagone, a transformé, au prix de centaines de suppressions d'emplois, les neuf entreprises de presse écrite lui appartenant en un vaste réseau d'influence et de développement marketing pour ses propres enseignes. Son nouveau projet se résume désormais à la fermeture de sites d'impression, la réorganisation des services de rédaction et la fusion de titres afin de réduire encore et de façon plus drastique les effectifs du pôle presse du Crédit mutuel quitte à accélérer encore la baisse de la diffusion. De l'aveu même de la nouvelle



Le Crédit mutuel, en devenant l'éditeur de presse régionale le plus important de l'Hexagone, a transformé, au prix de centaines de suppressions d'emplois, les neuf entreprises de presse écrite lui appartenant en un vaste réseau d'influence et de développement marketing pour ses propres enseignes.

direction, lors de réunions officielles avec les élus du personnel, la perte de milliers d'abonnés et la baisse massive de diffusion des journaux papier n'est pas un problème, l'important, c'est l'audience et la valorisation de la marque.

Le Crédit mutuel, historiquement

implanté dans nos territoires, accélère la fin d'une presse utile au maintien du tissu économique indispensable en territoire et qui permet de développer le lien social. De plus, la proximité du débat démocratique et républicain qu'elle suscite, favorise le relais entre les citoyens et leurs élus locaux, départementaux et régionaux. Poursuivant l'uniformisation de l'information dans tous ses titres, le Crédit mutuel renforce son bureau journalistique parisien où sont élaborées les mêmes informations générales. En effet, faisant fi du pluralisme et d'une information indépendante des pouvoirs politique et financier, le Crédit mutuel diffuse la même information de la frontière allemande aux portes de la Provence. C'est pourquoi le réseau des correspondants locaux, qui sillonnent nos territoires et contribuent encore à plus de 70 % au contenu de l'information locale, est menacé à court terme, voire condamné.

Le nouveau dirigeant du Crédit mutuel, Nicolas Théry, énarque de formation, membre du cabinet de DSK au ministère de l'Économie, considère que l'avenir de la presse en Alsace et en Lorraine passe par l'effacement des identités locales au profit, à terme, d'un journal unique pour la région Grand-Est.

La FILPAC a un tout autre projet : celui de conserver les outils industriels (fabrication, impression et distribution) et d'investir sur l'avenir des titres en modernisant ces outils. Ses priorités restent la sauvegarde d'une presse libre et pluraliste, le maintien de la proximité avec les lecteurs et la défense de tous les emplois. Ce projet est en totale opposition avec la logique bancaire et financière qui repose sur la fabrication de journaux à bas coût, loin des zones de diffusion et de distribution, quitte à imposer aux rédactions et correspondants locaux à rendre leurs copies de plus en plus tôt. Cette stratégie libérale, en plus d'appauvrir considérablement le contenu des journaux, accélérerait encore la désertification des régions par l'aggravation des difficultés économiques de nos bassins d'emplois. Plus que jamais, la défense de vos journaux repose sur la mobilisation de tous les citoyens.

La FILPAC CGT vous propose d'interpeller ensemble « la banque à qui parler » pour qu'elle renonce à son projet mortifère et qu'elle ouvre de véritables négociations afin de garantir les emplois et des journaux de qualité. ●



80 MATINÉES-DÉBATS GRATUITES

ORDONNANCES MACRON :

Quels impacts pour les élus et les délégués syndicaux ?



Je m'inscris sur www.secafi.com



ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

Acte III

MONTREUIL
27, 28 novembre 2017
DÉBATS
RENCONTRES

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**

Programme disponible sur
www.filpac-cgt.fr

Expertise PSE
Conseil Analyse OS
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

Twitter : @Apex_Isast

Facebook : @ApexIsast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00



Paris Normandie

LA MAIN DES SALARIÉS

 STEVE BENETEAU

Où en est-on du côté de Rouen pour défendre l'avenir d'un titre prestigieux ? Le point sur la situation cet automne.

La lutte emblématique à *Paris Normandie* a mis en exergue plusieurs sujets et difficultés que rencontre la presse : le prix de l'information écrite, le rôle structurant ou pas de l'État... l'actionnariat et la politique des groupes.

En 1944, à Paris et Alger, le Conseil national de la Résistance rédige son programme *les Jours heureux*. Dans les mesures à appliquer dès la libération du territoire figure « *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères* ».

Pourquoi ce qui fut possible alors que le territoire national était dévasté ne devrait-il plus l'être aujourd'hui ? D'autant plus que la situation politique et sociale recèle bien des dangers. Le risque d'un renforcement de l'extrême droite en France est toujours bien réel alors qu'en quinze ans, une candidature du FN s'est retrouvée par deux fois au second tour de l'élection présidentielle. En Europe,

des syndicalistes sont assassinés, notamment en Ukraine. Les néo-nazis allemands ont obtenu aux élections législatives de septembre, 94 sièges (et 12,4 % des suffrages exprimés), et ce pour la première fois, à cette échelle, depuis 1945.

Reprise ou liquidation

À *Paris Normandie* nous avons vécu la période Hersant père et fils qui s'est terminée en 2012 au tribunal de commerce pour le journal avec un abandon de créance de 180 millions d'euros des banques au Comité interministériel de redressement industriel et dans un exil fiscal doré au Luxembourg pour la famille Hersant...

Deux options étaient alors sur la table : la reprise ou la liquidation. Nous avons tous vécu le choc de la disparition du titre historique qu'était *France-Soir*.

Les offres de reprise toutes les plus catastrophiques les unes des autres sont alors combattues : 130 suppressions d'emplois, pour d'autres, la fermeture de l'imprimerie, ainsi qu'une offre faite par le groupe Rossel qui est inacceptable !

Xavier Ellie se présente alors comme étant le mieux-disant socialement, 82 licenciements, une promesse d'investissement dans une imprimerie. Il devient propriétaire du journal à la barre du tribunal (les contrats, les outils, les marques...) pour 11 700 euros ! Le journal est placé en redressement judiciaire en avril 2016, avec une période

d'observation de six mois, prolongée ensuite de quatre mois. Un premier PSE est déposé en juin et la CGT refuse d'en voir un nouveau en septembre.

Notre syndicat, déjà affaibli par les départs occasionnés par ces plans de destruction d'emplois dans la violence des procédures de redressements judiciaires, se battra néanmoins sans compter et ce, en dépit des freins rencontrés, pour les emplois en proposant la reprise du journal dans un projet de SCIC¹ avec développement et maintien de tous les emplois.

Le projet de SCIC a permis de rassembler 80 sociétaires. Le syndicat a impulsé la SCIC, a œuvré, écrit et défendu le projet, mais pour nous l'important était – SCIC des salariés syndiqués ou non –, que les salariés prennent leur destin en main. Le syndicat es qualités a d'ailleurs veillé à ne pas être administrateur de la SCIC. Encore aujourd'hui, des salariés nous remercient pour notre engagement.

Deux options étaient alors sur la table : la reprise ou la liquidation. Nous avons tous vécu le choc de la disparition du titre historique qu'était *France-Soir*.

Que veut le SNJ autonome ?

Alors que nous avons des revendications communes avec les syndicats de journalistes SNJ CGT (non présents à *Paris-Normandie*, on le déplore) et le SNJ autonome sur des sujets tels que le pluralisme de l'information, ce dernier, dans l'entreprise, a piétiné sans vergogne le programme du CNR, alors que le SILPAC CGT propose aux salariés de l'entreprise, toutes catégories professionnelles confondues, de rompre avec l'actionnariat unique, de créer une SCIC ouverte aux lecteurs, aux collectivités territoriales, aux fournisseurs, administrés par collègues, sans qu'aucun ne puisse dévoyer l'objectif d'éditer un vrai journal républicain. Les journalistes auraient pu constituer leur société, jamais ils n'auraient pu avoir autant de pouvoir ! La belle affaire, la liberté fait-elle peur ? Il en sort une brillante analyse du SNJ local : si la SCIC obtient l'entreprise au tribunal de commerce, ce sera le journal de la CGT ! Nous pensons qu'il faut être anti-CGT primaire, pour proférer une telle ineptie !

Les errements de la rédaction

Alors que le projet de la SCIC démontrait économiquement que nous pouvions reprendre les contrats de travail, ceux de la rédaction compris, le SNJ est passé des paroles aux actes. Il a appelé les journalistes à se mettre en grève à *Paris Normandie* pour plébisciter l'arrivée du groupe Rossel, alors qu'à Lille, concomitamment, le SNJ combattait le plan de suppression d'emplois du même groupe !

En 2005 déjà, nous nous sommes battus pour le pluralisme, nous avons été amenés à négocier une imprimerie commune pour les titres de PQD *le Havre Libre*, *le Havre Presse* et les éditions de PQR de *Paris Normandie*. Fort de notre rapport de forces, afin de garantir le pluralisme de l'information et ses emplois, nous avons imposé une clause dans l'accord : toutes les pages qui deviendraient communes aux titres seraient quantifiées et remplacées par une nouvelle offre éditoriale. Un vœu pieu, la rédaction ne s'est pas emparée de cet accord, nous avons donc vécu la concentration de l'information et la multiplication des pages communes. Malgré ces freins, notre offre de reprise a été jugée sérieuse, argumentée tant économiquement que stratégiquement dans son volet développement. Elle a été reçue au tribunal de commerce et jugée à égalité des autres propositions.

Les manœuvres du groupe Rossel

Le groupe Rossel, et sa politique expansionniste agressive, a fait pression sur les organes de la procédure, le tribunal, les salariés... afin de ramasser *Paris Normandie* à la barre du tribunal de commerce. Indéniablement, l'offre de reprise en SCIC a aussi permis d'écarter pour la seconde fois le groupe Rossel et son mépris pour les salariés.

Xavier Ellie obtient du tribunal de commerce la continuité de l'activité. Son plan prévoit un PSE comportant 33 licenciements. Le tribunal, sensible à l'offre de reprise des salariés, rédige son jugement, actant qu'il y aura un PSE sur une base de 33, mais qu'il devra être négocié et accepté par les salariés. Sans le projet SCIC, il aurait purement et simplement autorisé les licenciements prévus dans le plan de continuation.

Les négociations s'ouvrent et se tiennent dans un calendrier plus que contraint, sous la surveillance des administrateurs, dont tous autour de la table n'ont pas la même bienveillance en terme de maintien de l'emploi...

Lutter pied à pied pour une presse indépendante

Nous avons négocié jusqu'au dernier jour et signé le plan qui se traduit sur une base de 33 départs par 24 créations de postes. Dans les faits, c'est 18 départs volontaires et 2 licenciements.

Nous pensons au SYMAC² de Rouen qu'une des solutions de salut de la presse, reste le modèle de la SCIC, le multi-actionnariat dans une économie sociale et solidaire. Une gouvernance de l'entreprise par les salariés, des lecteurs, des fournisseurs, des collectivités territoriales... Que la presse appartient à ceux qui la font, à ceux qui la lisent. Il nous faut sortir de la logique de l'actionnaire propriétaire unique qui a droit de vie et de mort sur l'emploi et l'information. Une presse indépendante dans une économie sociale et solidaire en lien avec les repères revendicatifs de la CGT sur ce modèle économique.

Nous avons fait le choix d'une autre forme de lutte que celle de 2012 où la contestation, la manifestation et le « bruit » ont été mis en œuvre avec enthousiasme ; le choix de 2016 a fait moins de bruit cette fois-ci mais a permis d'empêcher pour la seconde fois au groupe Rossel de mettre la main sur *Paris Normandie* et d'éviter 33 licenciements secs.

En mobilisant les salariés de l'entreprise, nous avons pu développer nos propositions et notre vision de la presse et de nos métiers. N'est-ce pas là une victoire

sur la morosité ambiante et la pensée unique ? Nous laissons le soin aux lecteurs de juger si notre lutte est une victoire mais nul doute, au vu des divers freins et attaques que nous subissons aujourd'hui, que nous avons dérangé et dérangé encore...

Nous remercions tous ceux, et vous êtes nombreux, qui ont soutenu notre démarche, par prise de parts sociales, tous ceux qui se sont déplacés à Rouen devant le tribunal de commerce. Nous remercions aussi l'UD 76 CGT qui a reçu le CEN de la FILPAC CGT. ●

1. Syndicat coopératif d'intérêt collectif.
2. Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins-versants de l'Andelle et du Crevon.

Petites phrases entendues lors de notre lutte...

La direction de *la Voix du Nord* alors en négociation pour supprimer 180 emplois dans le nord de la France : « **Nous sommes une direction forte qui prenons des décisions (...) Nous supprimerons 39 emplois à Paris-Normandie, nous avons un savoir-faire et des outils pour supprimer du personnel (...) Ceux qui resteront pourront voir que ce n'est pas si désagréable de travailler ensemble !** »

Devant un tel discours, de façon très courtoise, nous leur avons signifié qu'ils n'étaient pas les bienvenus. De façon très sournoise, le lendemain de notre rencontre, la direction de *la Voix du Nord* envoyait un courrier au tribunal de commerce de Rouen : « **Nous ne voyons pas comment reprendre des salariés protégés dont les catégories professionnelles seraient supprimées.** »

La procureur de la République : « **Il n'y a pas dans un journal les majuscules que sont les journalistes sans les minuscules que sont les typographes.** »

L'administrateur judiciaire à la direction du groupe Rossel : « **On se demande ce que vous faites aujourd'hui dans ce tribunal, vous faites une offre de reprise négative économiquement. L'ouverture à cession à été faite pour favoriser l'emploi, vous faites un offre de reprise avec plus de suppressions d'emplois.** »

Le commissaire au SNJ : « **Je ne comprends pas que vous ne sachiez même pas le travail réalisé par les salariés de l'entreprise.** »

Le SNJ : « **Si les salariés reprennent l'entreprise, Paris Normandie sera le quotidien de la CGT.** »

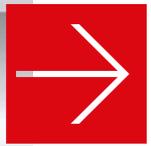
L'avocat de la direction : « **Il y a le droit de propriété, le tribunal ne peut céder le journal, même si l'offre de reprise par les salariés a toute notre sympathie.** » ///



LA FILPAC DÉPOUSSIÈRE SA COM ET SES OUTILS DE COMMUNICATION

Si notre fédération a toujours été très attentive à sa communication et aux supports de celle-ci, elle s'était progressivement installée dans une sorte de routine de confort ces dernières années, tant sur la forme que sur le fond. Dès la fin de notre 8^e Congrès (23 au 26 novembre 2015), l'équipe fédérale avait donc souhaité mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur la rénovation de notre communication fédérale.

 PASCAL LE BOULC'H
 ILLUSTRATION : RUST



Ce groupe de travail, composé de membres de la direction fédérale, a alors souhaité réorienter la ligne éditoriale de nos publications en direction de nos équipes et de nos syndicats. Tout en gardant notre réflexion et nos analyses sur l'environnement politique, les membres du CEN ont exprimé le besoin de revenir à une communication plus syndicale et plus diversifiée. Pour ce faire, un état des lieux de nos outils de communication a été fait, ce qui a permis de constater que le site internet de la FILPAC, s'il avait pleinement rempli sa mission pendant plus de dix ans, arrivait en fin de vie et ne permettait pas de porter les évolutions voulues sur les supports numériques. Notre présence sur les réseaux sociaux été repensée afin qu'elle s'intègre avec plus de fluidité dans la communication fédérale. Si Twitter reste un réseau peu adapté à notre communication interne, il permet par contre de faire connaître notre fédération et ses orientations et surtout de populariser en dehors du cercle habituel nos actions et nos luttes. La page Facebook de la FILPAC joue pleinement son rôle dans notre panel d'outils de communication. En plus de servir de relais à nos publications mises en ligne sur le site fédéral, cette page et le compte qui y est associé permettent d'informer nos syndiqués sur l'actualité CGT au jour le jour et sur la vie syndicale de notre

Pour traiter de l'actualité immédiate, une *Lettre fédérale* numérique a été conçue, même si la création d'un nouveau site internet, mieux structuré et plus réactif que l'ancien, a permis également de traiter de l'actualité de nos filières professionnelles efficacement.

fédération. De plus, le partage de photos et de vidéos gomme sensiblement la notion d'éloignement entre nos camarades et leur fédération.

Pour traiter de l'actualité immédiate, une *Lettre Fédérale* numérique a été conçue même si la création d'un nouveau site internet, mieux structuré et plus réactif que l'ancien, a permis également de traiter de l'actualité de nos filières professionnelles efficacement. Cette lettre, qui se voulait à parution hebdomadaire ou bihebdomadaire, paraît plutôt de façon irrégulière et reste un outil qui sert pour des communications urgentes.

Impac, le magazine trimestriel et statutaire de notre fédération, cherche à s'adresser maintenant directement à nos adhérents et à aborder dans ses colonnes, d'une part, le décryptage fédéral de l'actualité politique qui concerne directement le monde du travail et, d'autre part, la présentation de la vie de nos syndicats, tous secteurs confondus, avec leurs difficultés et leurs luttes. *Impac* souhaite également traiter de sujets qui concernent directement nos syndiqués, tels que la protection sociale, la formation professionnelle, les évolutions du droit du travail, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les entreprises, les difficultés d'insertion du handicap au travail... ●



> Le point de vue de Rust...



ArjoWiggins Wizernes

44 MOIS DE LUTTE ET TOUJOURS SUR LE FRONT!



Depuis le 10 avril 2014, le syndicat CGT ArjoWiggins Wizernes lutte sans relâche contre la fermeture définitive de la papeterie orchestrée par le groupe papetier Sequana-ArjoWiggins. Les militants du syndicat avec des ex-salariés de la papeterie, continuent d'occuper leur usine depuis le 16 juin 2015, afin de s'opposer à son démantèlement qui a été tenté à trois reprises par Sequana.

FRANCK SAILLIOT
ARJOWIGGINS WIZERNES CGT

Les camarades du syndicat s'apprentent à passer leur troisième hiver d'occupation. Rappelons que l'actionnaire majoritaire de Sequana n'est autre que l'État français via la Banque publique d'investissement (BPI France) à hauteur de 15,42 %.

Deux industriels papetiers se sont associés pour reprendre la papeterie de l'Aa de Wizernes. L'un est producteur de papier de niche finlandais et l'autre un entrepreneur audomarois spécialisé dans la transformation du papier carton.

Le projet de reprise, connu par les camarades mais qui restent silencieux (à la demande des protagonistes à la reprise) a été dévoilé dans *la Voix du Nord* du 28 septembre dernier par un membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO). Ce projet est viable et soutenu par le syndicat et les

élus locaux. Il assurerait des productions « écologiques » pour pas mal d'années. Malheureusement, le projet de reprise se heurte aux hostilités du groupe Sequana. Le 17 novembre 2014, devant le personnel de la papeterie de Wizernes, Pascal Lebard s'est engagé à céder l'usine pour l'euro symbolique avec une partie des fonds provisionnés pour la fermeture de Wizernes. Selon l'état d'avancée, des différents dossiers de reprise présentés. Cet engagement s'est envolé !

Sabotage organisé

Le vendredi 6 octobre 2017, le patron finlandais avec une dizaine de ses techniciens, accompagné par l'entrepreneur local, sont venus vérifier l'état des outils de l'usine, et ont présenté leur dossier de reprise à la direction d'ArjoWiggins. Ils ont rencontré les militants de la FILPAC CGT au bungalow (bungalow loué par l'union locale CGT de Saint-Omer) pour

permettre de surveiller les entrées et sorties de l'usine. Ils sont ressortis très satisfaits de l'état des outils qui sont en adéquation avec le projet. L'ancien directeur du site de Wizernes, Olivier Avazzeri, en bon valet de Pascal Lebard, PDG de Sequana, refusait de présenter la coucheuse (machine à coucher), et les calandres aux repreneurs. Les camarades du syndicat se rendaient compte une fois de plus que la stratégie du groupe Sequana de saboter la reprise perdurait et perdurerait.

Les manœuvres des groupes papetiers

Lors de la réunion du comité d'établissement suivant la visite des repreneurs, la direction a informé les membres que le groupe était prêt à céder le site pour un euro, mais... mais... sans les machines, car les machines sont à vendre séparément ! Les camarades de la FILPAC CGT ne sont pas étonnés des subterfuges de la direction. Quand le groupe Sequana décide de fermer une usine, c'est pour qu'elle ne redémarre plus afin de permettre la délocalisation des productions dans d'autres usines du groupe :

- Canson Vidalon a fermé en 2000 et Canson Faya en 2009 et les productions délocalisées en Chine et

Les camarades du syndicat se rendaient compte une fois de plus que la stratégie du groupe Sequana de saboter la reprise perdurait et perdurerait.

en Grande-Bretagne ;

- Rives (2013) a fermée et la production délocalisée en Grande-Bretagne ;
- Charavines : fermée en 2015 et la production délocalisée en Grande-Bretagne. La papeterie a été vendue récemment au groupe Global Hygiène sans machine à papier. Aujourd'hui, ce site n'a pas d'activité ;



PASCAL LEBARD
WANTED
POUR DESTRUCTION
DE 5 000 EMPLOIS,
DÉMANTELEMENT DE GROUPE
ET ENTENTE ILLICITE SUR LES PRIX

• et aujourd'hui le groupe en remet une couche avec l'usine de production de billets de banque Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (77). La présentation de cession de la papeterie est identique à celle présentée le 10 avril 2014 aux salariés de Wizernes et de Chavines, seuls les chiffres changent. Le seigneur Lebard pensait fermer les portes de l'usine mais il se heurte aux salariés et à leur syndicat FILPAC CGT.

La volonté d'ArjoWiggins de ne jamais faire redémarrer les papeteries est identique aux autres manœuvres crapuleuses des groupes papetiers qui avaient des dossiers de reprise sérieux comme :

- l'américain International Paper qui a fermé Maresquel (62) et a saboté la chaudière en 2007.
- le finlandais, UPM Kyméné qui a fermé Docelles (88) en 2014 et a saboté la machine à papier qui a fait d'ailleurs

Les coups bas réguliers et l'agressivité du président de la CAPSO envers les camarades du syndicat démontrent sa position inconfortable face à l'outil de sauvetage à la disposition des élus.

la une des médias nationaux en octobre 2017 ;

- l'autre finlandais Stora Enso qui a fermé son usine de Corbehem (62) en 2014, et qui s'est empressé de démonter les machines pour les envoyer sur un de ses sites en Chine. Le groupe Stora Enso a entamé la phase de démolition de la partie des bâtiments de l'usine, sauf le nouveau bâtiment (1990) qui abritait la machine à papier. Le contrat de démolition du bâtiment de la machine à papier est en cours de négociation avec les entreprises de démolition. Le chantier de démolition en cours autorisé par les maires de Brebières et Corbehem devrait durer jusqu'en 2019 entièrement financé par le groupe finlandais.

- la papeterie M-real à Alizay a failli être fermée définitivement par son propriétaire finlandais. Mais grâce à la lutte des camarades du syndicat et à la volonté des élus de la commune et du département, cette papeterie a pu être cédée à un industriel papetier thaïlandais.

Des milliards d'euros dépensés pour supprimer des emplois, quelle aberration ! Lebard, PDG de Sequana, reconnaît sur BFM Business que, depuis son arrivée à la tête du groupe, il a supprimé 10000 emplois pour un coût de 1 milliard d'euros. Ce fric aurait pu être utilisé dans les outils et pour les salariés, pour pérenniser l'activité papetière.

Ces groupes multinationaux sont régulièrement condamnés pour entente par l'autorité de la concurrence. Les fermetures d'usines sont décidées et programmées par les groupes papetiers afin de réduire les capacités de production et, de cette raréfaction, augmenter les prix de vente. Cette politique de l'offre et de la demande est monnaie courante dans toutes les industries, avec la complicité des gouvernements libéraux.

Ces fermetures, qui mettent des familles dans une grande précarité, font sombrer l'économie des territoires. Cette spirale infernale de la misère doit cesser, et cela passe par la lutte des travailleurs.

C'est le choix d'une lutte dure et longue que les camarades de Wizernes ont fait. Leur papeterie, les camarades la choient pour assurer son redémarrage avec les intéressés à la reprise.

Pourquoi cette lutte dure-t-elle depuis si longtemps ?

Que le groupe Sequana use de son droit de propriété, la FILPAC CGT comprend, mais ne le partage absolument pas ! Mais que le groupe ait la complicité de certains élus locaux et de l'État, cela est inacceptable, et donne raison à cette lutte !

Que manque-t-il pour que cette papeterie moderne redémarré et redonne un emploi aux ex-salariés ?

Le courage politique ! La préemption pour cause d'utilité publique est la solution qui est proposée par le syndicat FILPAC CGT de Wizernes aux pouvoirs locaux. Ce moyen de sauver l'entreprise peut être utilisé par Daniel Herbert, maire de Wizernes, François Decoster, président de la CAPSO, Xavier Bertrand, président des Hauts-de-France, ou de l'État français. L'idéologie politique libérale les freine dans cette voie, au détriment de l'emploi et de l'intérêt économique d'un territoire.

Les coups bas réguliers et l'agressivité du président de la CAPSO envers les camarades du syndicat démontrent sa position inconfortable face à l'outil de sauvetage à la disposition des élus. Les militants du syndicat n'ont que faire de cette intimidation. Qui peut reprocher aux camarades d'occuper l'usine afin de relancer l'activité papetière et les emplois de l'usine ?

Messieurs les élus ne peuvent pas continuellement reporter les réunions de la cellule de crise ArjoWiggins pour échapper à leurs responsabilités.

Le maire de Clairmarais a demandé à la CAPSO d'utiliser la procédure de préemption, et le nouveau député LREM le propose aussi au ministère.

Le succès du redémarrage de la papeterie de Wizernes est entre les mains des élus et de l'État.

Pour l'intérêt collectif du territoire, les ego et le dogmatisme idéologique doivent être mis de côté.

Cette lutte acharnée qui dure depuis 44 mois ne s'arrêtera qu'à la reprise de la papeterie ! Les camarades de la FILPAC CGT avec toute la CGT assurent qu'ils continueront d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour mener à bien ce combat. À bon entendeur ! ●

Le projet CGT pour la Papeterie de Crèvecœur

 DIDIER OLANIER,
SYNDICAT FILPAC CGT ARJO CRÈVECŒUR

La filière billets de banque et papiers fiduciaires est sinistrée, avec notamment 30 % de surcapacité dans les billets. Arjo Wiggins Security, leader mondial il y a encore quelques années, a été démantelé par entités, comme le reste du groupe ArjoWiggins. Ceci pour payer les dettes colossales et la mauvaise gestion du groupe Sequana, dirigé par Pascal Lebard ; Wizernes et Charavines en ont fait les frais en 2014, avec l'annonce de leur fermeture. Comme cela ne suffisait pas, la branche sécurité du groupe a été vendue par entités, jusqu'à la vente de l'usine de VHP en Hollande cet été au groupe Oberthur fiduciaire.

Cette branche était le plus gros contributeur du groupe. Aujourd'hui la seule usine restante dans la branche, avec le centre de recherche d'Apprieu (Isère) et le siège social de Boulogne-Billancourt, est dans le rouge et doit faire face à une concurrence très féroce et un carnet de commandes dégarni.

Un projet industriel viable

Sequana a décidé de mettre en vente ce qui reste de la branche AWS avec l'aide d'une banque d'affaires (Ernst & Young). La recherche d'un repreneur a débuté fin septembre. Sans grand espoir que cela aboutisse, au vu de ce qui s'est passé chez nos collègues du groupe.

Devant l'inertie des dirigeants de cette entreprise et le manque de perspectives d'avenir, la CGT, accompagnée de salariés motivés, porte un projet industriel pour sauver l'entreprise et tous ses salariés. Un groupe de travail composé d'élus CGT et de salariés de tous niveaux, a décidé de prendre les choses en main et de monter un dossier solide comportant tous les aspects nécessaires au redressement de l'entreprise : aspects sociaux

La démarche engagée sous l'impulsion de la CGT a surpris positivement tous les acteurs de l'État et des collectivités, mais aussi la direction générale de Sequana.

(préservation de tous les emplois), industriels (amélioration du process et des performances), économiques (recherche de produits alternatifs) et organisationnels (adaptation des rythmes de travail). Les élus ont tout d'abord alerté les élus locaux, territoriaux et les représentants de l'État sur la situation très préoccupante d'AWS. La CGT les a rencontrés et s'appuyant sur la détermination et le sérieux du projet a demandé leur intervention au plus haut niveau de l'État.

Réunions à Bercy

Une première réunion au ministère de l'Économie et des Finances a eu lieu le 19 septembre, avec le ministre Bruno Le Maire et le comité interministériel du redressement industriel (CIRI), les élus locaux, territoriaux et les représentants de l'État, les élus CGT, la FILPAC et le cabinet Secafi.

Le ministre, connaissant parfaitement le dossier, a annoncé la couleur dès le départ : il fallait restructurer la branche et reclasser les salariés dans de bonnes conditions. Après avoir écouté les propositions de l'État pour nous « accompagner » sur un PSE, les élus CGT ont présenté leur projet. Cela a mis un coup d'arrêt au processus qui était pratiquement ficelé.

Après avoir attentivement écouté, le ministre, surpris, a montré un intérêt à cette démarche. Il a demandé au CIRI d'étudier ce projet et de déterminer sa viabilité ; une réunion avec les acteurs du projet s'est tenue le 25 octobre à Bercy. Entre-temps les membres du groupe projet avaient élaboré un business plan, qui assure un retour à la rentabilité en trois ans, avec des investissements raisonnables et la recherche de produits de substitution afin de pallier la baisse de commandes dans les papiers sécurisés. Devant la solidité du projet et la volonté farouche du groupe de le mener à son terme, le CIRI a exprimé son engagement à le soutenir et à impulser sa volonté à Sequana de ne pas voir liquider la branche. Le groupe projet a continué à travailler sur la recherche de solutions viables, notamment en sollicitant des intervenants extérieurs, papetiers ou autres.

Une deuxième réunion à Bercy avec Bruno Le Maire a eu lieu le 6 novembre, où un point d'avancement a été fait sur les repreneurs potentiels et le projet. L'État a affirmé son engagement à nous aider à le porter et à suivre de près les décisions de Sequana.



L'équipe de la CGT lors de l'une des réunions à Bercy.

Des repreneurs solides ?

Aujourd'hui, plusieurs repreneurs se sont manifestés. La sélection sous le contrôle de l'État pour déterminer lesquels d'entre eux sont vraiment sérieux et solides est engagée, le résultat devant être connu début décembre. Le ministre a fixé une nouvelle rencontre à ce moment-là.

La démarche engagée sous l'impulsion de la CGT a surpris positivement tous les acteurs de l'État et des collectivités, mais aussi la direction générale de Sequana, bien que des réticences déplacées de certains malveillants aient semé le doute en noircissant le tableau. C'est vrai qu'il n'est pas habituel que des élus CGT soient les porteurs d'un business plan crédible et qu'ils engagent une démarche syndicale reconnue par un ministère et totalement déstabilisante pour la direction générale, qui n'avait qu'un « repositionnement » (autrement dit un plan social) comme solution...

Une assemblée générale a été organisée par le syndicat afin de débattre de l'avenir de l'entreprise par le biais de notre projet. Les salariés, totalement perdus par le discours alarmiste de la direction et par la situation désastreuse d'AWS, ont été rassurés et remotivés pour l'avenir.

Cette démarche doit être connue et relayée auprès de nos camarades qui sont dans des situations critiques, car des solutions alternatives peuvent et doivent être proposées par la CGT, qui reste le seul syndicat proche des salariés et capable de porter des projets sérieux afin de préserver les emplois. ●

TÉMOIGNAGE

Mon chant du cygne

SYNDICAT CGT PAGESJAUNES

ILLUSTRATION : RUST

Femme, handicapée, elle est mise à la porte par sa boîte. Les patrons n'ont pas d'âme. Ils ont des euros qui brillent dans les yeux, comme l'Oncle Picsou a ses dollars...

Nous publions un témoignage accablant d'une salariée de PagesJaunes Solocal qui vient d'être licenciée. À l'heure même où, dans les entreprises, doivent s'engager des négociations « égalité femme/homme » et « handicap » on voit que l'entreprise citée plus haut se met en tête de licencier les travailleurs handicapés « avec une cible privilégiée, comme le dit un militant de la CGT, *toujours les femmes. Et toujours les plus fragilisées : handicap, maladies, mi-temps thérapeutique, situations de familles isolées* ». Parce qu'*Impac* ne supporte pas l'injustice et promeut la solidarité, voilà le témoignage que cette salariée a envoyé aux membres de son équipe.

« Je sais c'est un peu long, mais c'est mon « chant du cygne », alors soyez gentils, lisez jusqu'au bout.

« Alors que j'étais déjà à terre, on a jugé bon de m'appuyer sur la tête de manière à ce que je ne me relève pas. Quelle surprise, en cette semaine du handicap, que de recevoir ma longue lettre de licenciement. Il semblerait que l'Entreprise ait choisi cette occasion pour me pousser vers la sortie.

« Eh là ! Tout doux Bijou ! N'oubliez pas que je suis invalide, et donc bien peu rapide. Je vais claudiquer lentement et prendre la porte, mais avant je vais m'autoriser deux ou trois mots, qui n'auront pour but que de soulager cette soupape qui menace de péter.

« La maladie touche au hasard, plouf, plouf, plouf, ce sera moi.

« Cela aurait pu tomber sur n'importe qui, un RH, un RRH, un DG, mais cette fois-ci, c'était pour ma pomme.

« Après quinze ans de gnagnagna... bons et loyaux services, une maladie m'oblige à stopper ma vie de CC. Verdict ? Tadam ! Vous ne pourrez plus conduire m'amzelle, et nous préconisons un

poste en quart temps ou mi-temps, dans le secrétariat ou autre poste administratif.

« Alors suite au coup de marteau de cette satanée maladie, je réagis, qu'à cela ne tienne que j'me dis, c'est une grosse société, soucieuse de ses salariés et je cite (ben oui c'est écrit) :

« *Engagée depuis plusieurs années dans l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.* » Alors no soucy, finger in the nose, je suis sauvée puisque c'est un engagement, et l'Entreprise va forcément se préoccuper de mon sort...

« Et un beau jour, le 24 juillet, juste après 11 mois d'espoir de proposition de reclassement (je sais c'est un peu long, mais étourdie que je suis je n'avais certainement pas pris le bon ticket de file d'attente...), j'ouvre la lettre fébrilement et effectivement c'était un poste, alléluia ! J'y croyais plus.

« Où ça vous dites ? Pardon je dois pas bien comprendre, sous mon doigt c'est écrit Angoulême, si... juste là. Euh... doit y avoir une erreur m'dame, j'peux pas conduire et j'habite Bordeaux ! Ah ben oui c'est ballot...

« Ah ? C'est tout ce que vous avez ? Boulogne ! ... ben effectivement c'est un peu loin aussi.

« Il fallait s'en douter, je refuse cette fabuleuse opportunité, merci patron, vous êtes bien bon avec le p'tit personnel.

« Et donc en cette semaine où la France se mobilise pour l'emploi des personnes handicapées, bref : je suis virée !

« Et pourtant j'avais tout bien fait, oui aux heures à rallonges, oui à l'abnégation, oui aux objectifs stressants, oui au flicage du CRM, oui au bilan de compétences, oui pour revenir travailler même malade (faut-il que j'sois naïve) oui, oui, oui...

« Dans un dernier sursaut je me suis dit qu'il valait mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints, aussi ai-je écrit, il y a un mois, à notre nouveau directeur général, pour faire appel à sa compassion, mais de compassion point n'ai eue, et de réponse non plus.

« Occupé, certainement, à consulter des statistiques, des courbes et des tableaux, en oubliant au passage que derrière tous ces graphiques il y a des êtres humains, avec des bras et des jambes, de la bonne

LA LOI TRAVAIL "SELON" LES PAGES JAUNES SOLOCAL" !!



masse salariale bien active. À ceux qui en doutaient encore, voyez, regardez bien la direction que prend l'Entreprise : « *Commençons par sacrifier les plus faibles, ils sont malades, donc forcément moins féroces, et peu enclins à se défendre.* »

« Que nenni mes amis, certes ma mobilité est réduite, et ce n'est pas demain que je ferai un marathon, mais je ne me résume pas au temps que je vais mettre pour me déplacer d'un point à un autre. Il me reste encore beaucoup à faire, beaucoup à dire. Et je vais commencer par un premier conseil :

« Je conseille à chacun de vous chers futurs ex-collègues, je vous conseille de vous mobiliser, de faire valoir vos droits, tous vos droits, je vous conseille de vous arrêter dès que votre état de santé le nécessite sans écouter la petite voix qui vous dit « *M'enfin ! Et le reporting. M'enfin ! Et la place de l'agence au niveau nationale. M'enfin ! Mais quoi donc qu'il va dire mon chefeuuuuu...* »

« Je vous conseille d'éplucher votre fiche de paye, nombreux sont ceux à qui l'on réclame un trop-perçu suite à une erreur comptable, relisez votre convention collective, épluchez votre contrat. N'accordez pas votre confiance à une direction qui vous félicite aujourd'hui en vous tapotant gentiment derrière la tête comme à un toutou à qui l'on dit « *rapporte* », ceci de manière à vous faire patienter jusqu'à la prochaine expulsion, vous méritez plus que ce que l'on vous cède façon « grand prince », aujourd'hui on vous presse comme un joli citron, vous donnez le meilleur de vous-même et demain, après demain, l'an prochain, il se peut que vous aussi vous receviez une belle lettre avec « *on est désolé, mais pour vous l'aventure s'arrête là* ».

« Je vous claque la bise comme on dit par chez moi, et vous souhaite une bonne, bonne, bonne santé. » ●

RIVET-PRESSE ÉDITION Impression rouge de talent

  YVON HUET

L'imprimerie Rivet vient de subir les coups de boutoir de l'administration fiscale, sous la houlette d'une offensive politique de grande ampleur. À travers elle, c'est la CGT que l'on veut atteindre. Mais c'est sans compter la capacité de résistance d'une entreprise plus que centenaire, toujours très jeune.

L'imprimerie est née en 1912, à Limoges. Son fondateur, Etienne Rivet, artisan, y a publié la prose anarcho-syndicaliste de l'époque. Ensuite, elle a suivi toutes les phases de l'histoire sociale de France, en son centre, le Limousin. Un journal clandestin *Valmy*, a été publié pendant la Résistance, qui a fait place à *l'Écho du Centre*, devenu *l'Écho*, couvrant les départements de la Haute-Vienne, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne et l'Indre.

Le mouvement social au corps

Parallèlement, l'imprimerie a diversifié son activité en publiant nombre de revues politiques, syndicales et associatives, principalement d'influence communiste ou syndicale, mais pas seulement. Les années 1990 étant particulièrement difficiles, le groupe auquel appartenait l'entreprise a déposé son bilan en 1994 ; elle s'est reconstituée dans un nouveau montage avec une séparation entre le

journal et l'imprimerie, mais cela n'a pas suffi. Pour rebondir, l'entreprise a changé son équilibre en diversifiant son capital avec principalement des fédérations de la CGT, des industriels creusois, dont la société Picoty, spécialisée dans le stockage et la distribution de produits pétroliers.

L'esprit de la Résistance n'est pas étranger à ce montage. Autant dire que l'imprimerie Rivet, qui ne distribue pas des dividendes à des actionnaires gloutons, n'a rien d'une entreprise à risques. Bien au contraire, d'autant qu'elle offre, contrairement à d'autres cantonnées à une spécialisation aléatoire, une intégralité de services avec un personnel compétent et une direction particulièrement dynamique, qui ne ménage pas son temps pour donner toutes ses chances au développement de l'entreprise.

Dans ce cadre, elle a mis deux commerciaux sur le terrain pour grossir le carnet de commandes, au-delà des revues habituelles qui dépendent majoritairement des capacités des « clients » syndicalistes, ce qui n'est jamais gagné d'avance. ●

Autant dire que l'imprimerie Rivet, qui ne distribue pas des dividendes à des actionnaires gloutons, n'a rien d'une entreprise à risque.



Bonjour, camarade

Le « directeur gérant » de l'entreprise, Christian Sirieix, n'a rien d'un commanditaire de la finance. Il est salarié parmi les autres, syndiqué à l'UFICT FILPAC CGT, passionné par un métier qui en voit certes de toutes les couleurs, mais qui relève sans peur le défi de la numérisation et de la transformation des circuits de communication. Il a bien voulu répondre à nos questions.

On a beaucoup parlé de Rivet ces derniers temps. La presse ne vous donnait pas long à survivre en regard d'un redressement fiscal faramineux. Qu'en est-il exactement ?

En effet, il nous a été réclamé un redressement de 1,2 million d'euros. Deux points de litige, le premier portait sur le taux à appliquer aux imprimés relevant de la définition fiscale du livre, l'administration voulant appliquer 10 %, alors que la règle en la matière est de 5,5 % ; depuis, l'administration a reculé mais elle nous menace toujours d'un redressement de 456 000 euros, concernant l'opération de routage qui, historiquement, fait partie de notre chaîne de fabrication, et pour laquelle elle ne reconnaît pas l'application du taux réduit de 5,5 % mais celui de 20 %. Nous avons fait un recours, faisant état d'une recommandation européenne qui va dans le sens de notre argumentation.

L'administration fiscale ne veut pas l'entendre et se replie sur une législation qui n'est pas à jour pour justifier ses réclamations. Le bras de fer est long et épuisant, mais nous irons jusqu'au bout pour ne pas avoir à subir une injustice fiscale avérée. Nous savons que l'attaque est politique. Raison de plus pour affirmer, y compris dans le cadre de la profession, le bien-fondé d'une mesure qui, une fois n'est pas coutume, facilite notre activité.

Et l'avenir de l'entreprise, comment le vois-tu en regard de l'évolution de la communication numérique ?

L'entreprise ne peut avoir d'avenir que si elle investit dans des projets innovants, dans un ensemble où il faut aussi se battre pour la valorisation de l'imprimé, dans

une complémentarité vertueuse avec le numérique. Nous avons les outils pour cela et notre but, c'est aussi de former les hommes, leur permettre d'être à jour des évolutions, sur toute la chaîne de travail. Cela vaut pour le prépresse, l'impression numérique et la finition des produits. À partir de cette démarche d'ensemble, nous pouvons rester compétitifs, malgré un environnement difficile où le dumping social d'un côté et l'austérité de l'autre étouffent la demande. Nous ne faisons pas de l'entreprise pour de l'entreprise. Ce qui nous intéresse, ce sont les hommes, leur possibilité de bien vivre au travail avec un salaire décent. Mais nous ne vivons pas en dehors de la société. Tout ce qui est négatif à l'extérieur est toujours un problème de plus à gérer pour ne pas nous retrouver isolés donc fragilisés. L'entreprise n'est pas une COP, certes, elle a un conseil d'administration et une hiérarchie. Mais elle a ceci de passionnant : elle a vocation à lutter à contre-courant des injonctions du capital financier. On résiste donc, mais on compte bien construire l'avenir. ///

L'originalité assumée

Arnaud Raffier, délégué syndical CGT de Rivet, est entré en 2006 dans l'entreprise comme conducteur offset. Il a pris, depuis 2012, des responsabilités syndicales. Impressions de syndicaliste.

Etre délégué syndical CGT dans une entreprise qui publie 80 % de revues syndicales CGT, qu'est-ce que cela donne comme responsabilité ?

Etre militant syndical CGT, dans n'importe quelle entreprise, c'est un plus évident. On n'est pas enfermé dans la routine, on doit s'instruire, s'interroger, convaincre, pousser à l'action, négocier, renforcer l'esprit de solidarité chez les salariés. Mais attention, c'est une activité, pas un métier. Chez Rivet, même si l'entreprise a une situation originale dans le contexte général, la question de la mobilisation sociale revêt la même importance qu'ailleurs, voire plus, en regard d'une facilité qu'on ne trouve jamais là où le patronat tient les rênes du pouvoir. La CGT n'a pas de concurrence dans l'entreprise,

mais le nombre de syndiqués, 26 sur 83, est insuffisant. La participation aux luttes, notamment dans le contexte du conflit majeur que nous avons contre la loi Travail, n'est pas non plus satisfaisante. Certes, l'entreprise apporte une protection réelle avec des salaires décents et une bonne formation professionnelle, mais il n'y a pas d'automatisme entre ce bon environnement et la nécessité de se mobiliser et d'apporter la solidarité à l'ensemble des salariés de la profession et au-delà. Je sais que ce n'est pas spécifique à cette entreprise, mais ce n'est pas une raison. Il faut absolument que la formation syndicale soit considérée comme une nécessité, et on en est loin, pour comprendre la société dans laquelle on vit, pour instaurer le « vivre ensemble » dans les rapports humains, que ce soit dans l'entreprise ou en dehors.

Il y a aussi la question de la parité. Pour exemple, dans l'entreprise, nous avons huit représentants élus et une seule femme. Quand on se bat pour la parité dans les organismes de représentation, il va sans dire que tout reste à faire pour changer les comportements, initier un autre rapport entre les hommes et les femmes dans le partage des responsabilités de la vie quotidienne, au travail comme à la maison.

Est-ce à dire que rien ne va bien chez Rivet ?

Au contraire, tout va pour le mieux, mais penser qu'on vit dans un paradis isolé alors que les autres vivent la galère dans la soumission, c'est une erreur. Il n'y a pas l'entreprise sous une cloche et la société à la sortie de l'usine dans la tempête de l'insécurité sociale. Nous savons que l'entreprise ne doit son dynamisme et sa résistance aux mauvais coups que par la mobilisation de ses salariés et si nous laissons faire la facilité et le « après moi le déluge », ce sont les bases mêmes de l'entreprise qui sont fragilisées. Je pense sincèrement qu'il faut que les enjeux de l'entreprise, qui vit une situation originale, soient mieux partagés par l'ensemble du personnel. Et la principale clé pour le permettre, c'est la syndicalisation et la prise de responsabilités. Du grain à moudre pour le présent et l'avenir des 83 salariés de l'entreprise Rivet. ///



La continuité syndicale, enjeu de taille

 JEAN JOUSSEAUME

Des millions de retraité(e)s, une fois quitté le monde de l'entreprise, se retrouvent isolé(e) des combats sociaux. Des milliers se retrouvent sans carte syndicale. L'UFR lève quelques pistes de réflexion et d'action.

Les retraités et les actifs sont confrontés à un gouvernement qui, non-content de pouvoir porter des coups au pouvoir d'achat, envisage d'infliger une régression sociétale sans précédent. Il s'agit de refonder, non sans une certaine violence sociale, les acquis sociaux mis en place par le conseil national de la Résistance.

En corollaire, le Medef obtient des résultats qui, de plus en plus, privent ceux qui travaillent ou qui ont travaillé de droits élémentaires, de protection sociale, rendant l'accès aux soins de plus en plus difficile, bref de pouvoir vivre dignement.

C'est là où l'on redécouvre, derrière les discours sur la société civile, l'importance du pouvoir de l'État bourgeois répondant aux revendications du Medef. Son credo : tout doit changer, pour que rien ne change... Pour eux !

Les stéréotypes économiques présentent les retraité(e)s comme des privilégiés économiques, oisifs et profiteurs, qui coûtent cher à la société. Ils seraient responsables du dénuement des jeunes. Ils sont abusivement assimilés aux plus riches. Rappelons que la retraite moyenne était en décembre 2013 (dernière publication de l'Insee sur

les retraites, mars 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1906683?sommaire=1906743>), soit 1216 € net. L'inégalité frappe toujours : la moyenne est de 899 € pour les femmes.

Rappelons que 1, 243 million, c'est le nombre de retraité(e)s vivant sous le seuil de pauvreté en France, selon l'Insee, soit près d'un retraité sur dix. Pour autant, nous ne pouvons ignorer que les questions de dépendance, de solidarité, d'accueil des personnes âgées ou handicapés, de santé de l'accès aux services publics de proximité et de qualité, de transports dépendent de la situation économique du retraité et de la situation sociale de notre pays et de nos territoires. N'oublions pas le blocage des pensions et exigeons qu'elles soient revalorisées.

Les nouveaux organismes de concertation

Les lois de décentralisation et leurs conséquences ont déplacé le curseur revendicatif vers d'autres lieux d'affrontement, de dialogue et de pouvoir : Europe, État, région, département, communauté d'agglomération-Métropole, communauté de communes, communes, préfectures. En lien avec ces institutions, des organismes de dialogue ou de régulation ont été créés tels que les Ceser, les CDCA, les Ars*, entre autres.

Quelles réponses syndicales à apporter pour faire face à cette situation et rompre avec les politiques d'austérité ?

Dans la CGT, les retraité(e)s sont organisé(e)s de différentes manières (professions/territoires) et du fait des restructurations industrielles, ils sont souvent

Rappelons que 1, 243 million, c'est le nombre de retraité(e)s vivant sous le seuil de pauvreté en France, selon l'Insee, soit près d'un retraité sur dix.



coupé(e)s de leur champ professionnel suite à la disparition des entreprises dans lesquelles ils/elles travaillaient. En ce qui nous concerne, l'existence d'une fédération de métiers, (UFR FILPAC-CGT) doit faciliter les actions à objectifs communs tout en gardant la spécificité de chacun(e), actif/active – retraité(e). Alors que la place déjà occupée par les retraité(e)s dans la société (15 millions e personnes, donc autant d'électeurs/trices potentiels), est appelée à s'élargir dans les décennies à venir, 7 syndiqué(e)s sur 10 quittent la CGT une fois à la retraite. Si la syndicalisation reste un de nos objectifs prioritaires, quels sont nos moyens, nos carences, comment convaincre un retraité à rester syndiqué ?

Enjeu pour le syndicalisme et le rapport de force

La continuité syndicale devrait être un objectif. Cet objectif fait l'objet d'un engagement partagé ensemble actifs/actives et retraité(e)s sur le fond et sur la forme. Ce renforcement du syndicalisme retraité marque le pas, tant dans la syndicalisation que dans la continuité. L'érosion est constante et la marginalisation devient un risque.

Rechercher, ensemble, le bien-être et le bonheur pour tous

La forme d'organisation actuelle des retraité(e)s dans la CGT peut-elle réellement permettre de construire cette société pour tous les âges que nous revendiquons, indispensable pour son développement durable ? Cela nous amène à la question de l'outil syndical qu'il nous faut et donc de quelle Union Fédérale Retraités FILPAC CGT nous avons besoin ? Le conseil national de l'UFR FILPAC CGT avec ses organisations, entend s'impliquer et agir pleinement dans la réflexion collective, en cours. L'UFR FILPAC travaille à renforcer l'organisation des retraité(e)s

dans la fédération et dans la CGT.

Elle doit contribuer au lien générationnel de façon régulière, dans les instances et groupes de travail fédéraux et au niveau confédéral, avec son implication dans l'UCR**.

Il nous faut poursuivre le travail engagé retraité(e)s-actifs/actives, en vue de créer les conditions d'un commun, de redéfinir et de renforcer le rôle et la place des retraités dans le cadre de leur spécificité, avec les syndicats d'actifs.

Tout en s'inscrivant dans la dernière résolution du 30^e Congrès de l'UFR FILPAC CGT, les repères revendicatifs de la CGT il nous faut relever ces défis. Voici quelques pistes que nous soumettons à la

Il nous faut poursuivre le travail engagé retraité(e)s-actifs/actives, en vue de créer les conditions d'un commun, de redéfinir et de renforcer le rôle et la place des retraités dans le cadre de leur spécificité, avec les syndicats d'actifs.

réflexion de toutes et de tous : quelle anticipation, quelle relation, quelle coopération, concrète et étroite entre actifs(ve)s et retraité(e)s ? Quel plan de travail, et sous quelle forme, pour parvenir ensemble à renforcer les solidarités existantes et développer de nouvelles solidarités intergénérationnelles ? Quel militantisme, quelles formes d'organisation des retraité(e)s avec les syndicats au sein de la FILPAC, et plus largement au sein de la CGT ? ●

*Conseil économique, social et environnemental régional ; Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; Agence régionale de santé ; ** Union confédérale des retraité(e)s.

Pigistes

L'ENQUÊTE DU SNJ CGT

congrés?
rémunération?
indemnités?
droits?
carte de presse?

PIGISTES



Pour rompre l'isolement des pigistes, l'association *Profession : Pigiste* organise chaque année deux jours de rencontres autour de la pige. Le SNJ CGT a pris une part active à l'édition 2017 de ces 48 Heures qui se sont tenues à Rennes à la fin de juin. L'an prochain, elles auront lieu à Bordeaux.

 SOPHIE EUSTACHE

Organisées depuis 2011, les 48 Heures de la pige sont l'occasion pour les pigistes de se former autour de questions concrètes dans le cadre d'ateliers (« accéder à ses droits sociaux », « négocier ses tarifs », « protéger ses sources et sécuriser ses données ») et de rencontrer les rédacteurs en chef. Cette année, la part belle a aussi été faite aux syndicats. Une table ronde a été organisée avec le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT pour présenter les actions menées pour défendre les droits sociaux des pigistes.

Le SNJ CGT a d'ailleurs profité des 48 Heures pour lancer une enquête sur les pigistes et Pôle emploi¹. Le but de cette démarche est de « recenser les situations problématiques les plus courantes », écrire une brochure « Pôle emploi – Mode d'emploi à destination des pigistes » et « construire des revendications ».

« **Syndiquez-vous !** »

Isolés dans leur quotidien, les pigistes peinent à faire valoir leurs droits de salariés et reprochent souvent aux syndicats de faire peu de cas des problématiques spécifiques auxquelles ils sont confrontés : difficultés à bénéficier des aides du comité d'entreprise, à

toucher leurs indemnités lors d'un congé maladie ou maternité, à faire calculer leurs droits à Pôle emploi lorsqu'une pige régulière prend fin... Ils ne se sentent pas représentés au sein des entreprises de presse pour lesquelles ils travaillent. Mais se syndiquer reste la meilleure façon de porter la parole des pigistes au sein des syndicats et des entreprises, comme l'a rappelé Pablo Aiquel, membre du Bureau national du SNJ CGT, lors de la table ronde : « *Peu importe le syndicat que vous choisissez, mais syndiquez-vous.* »

Le salaire, seule façon légale de rémunérer un journaliste
S'organiser est d'autant plus important que le statut de pigiste est menacé, notamment par celui d'auto-entrepreneur. Venue présenter les fruits de ses recherches, Ségolène Frisque, maître de conférences en sociologie à l'université de Nantes et rattachée au Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE), précisait : « *Il y a un éclatement des modes de rémunération. La pige, qui offrait une certaine protection, s'efface pour des modes de rémunérations moins protecteurs.* » Le recours de certains employeurs aux droits d'auteur ou au statut d'auto-entrepreneur, pour échapper aux cotisations patronales, empêche chaque année des journalistes d'accéder à la carte de presse. « *Les données de l'INSEE comptent 50 000 journalistes, dont 40 % n'ont donc pas la carte* », analyse la sociologue. L'association Profession : Pigiste est particulièrement sensibilisée aux questions de la rémunération des pigistes, c'est pourquoi elle s'assure de n'inviter que des journaux qui rémunèrent en salaire. ●

1. Titré « *Dù en sont les pigistes inscrits à Pôle emploi ?* », le questionnaire peut être rempli en ligne sur le site du SNJ CGT (snjcg.fr) en rubrique « actualités » à la date du 29 juin 2017.

Louis Viannet, un homme chaleureux

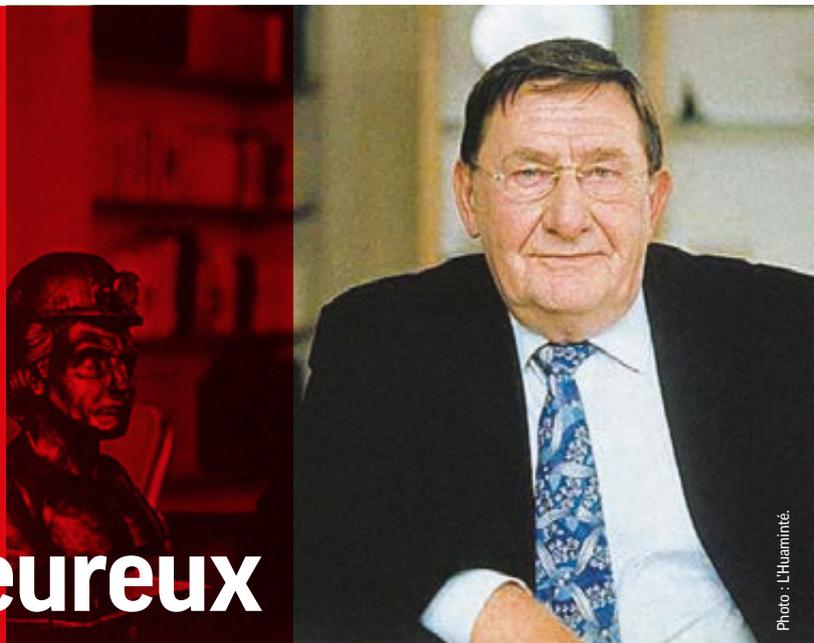


Photo : L'Humanité.

 JACQUES DIMET

Un peu plus d'un an après la disparition de Georges Séguy, c'est au tour de Louis Viannet de nous quitter. Un homme qui par delà ses fonctions dirigeantes était profondément humain, attentif aux autres, chaleureux et dont la porte était toujours ouverte.

Louis aura été le secrétaire général de la CGT pendant sept ans (de 1992 à 1999), succédant à Henri Krasucki. Un mandat court, si on le compare à ses prédécesseurs, mais qui aura marqué profondément l'histoire de la CGT. Pour Philippe Martinez, Louis Viannet était « *un dirigeant toujours à l'écoute des autres, connu pour sa grande ouverture d'esprit et porteur d'une vraie vision sur les évolutions de la société.* »

C'est au cours de son mandat notamment qu'aura lieu la première poignée de mains entre un secrétaire général de la CGT et un secrétaire général de FO (Marc Blondel), depuis la scission de 1947. Mais il faut dire que cette rencontre se situait en plein mouvement social contre la réforme des retraites enclenchée par Alain Juppé et qui fut le plus grand mouvement social de la France d'après 1968.

Louis Viannet, c'était cela : ne rien céder de ses convictions, défendre avec énergie le syndicalisme de classe qu'incarne la CGT et, en même temps, faire tout pour donner le plus de poids au monde du travail en recherchant inlassablement l'unité d'action syndicale.

Les salariés font face à un patronat et à des gouvernements le plus souvent à son service. Ils ont donc des intérêts communs à défendre et le mouvement de masse (le mouvement social, comme on dit aujourd'hui) peut défaire bien des barrières quand il s'agit de se rassembler pour gagner.

On pourra trouver anecdotique de commencer le portrait de Louis Viannet en évoquant cette poignée de mains, mais elle

Louis Viannet était un passionné de l'émancipation des travailleurs, il était donc pour que l'outil que se sont donnés les salariés, le syndicat, soit le plus efficace possible.

éclaire le combat tenace, intransigeant, du dirigeant de la CGT pour privilégier ce qui est unitaire, non pas l'unité pour l'unité mais l'unité pour faire avancer le progrès social et le droit des travailleurs.

Louis Viannet naît le 4 mars 1933 à Vienne (Isère) dans une famille ouvrière (son père travaillait chez Rhône-Poulenc). Il entre dans les PTT en 1953 et adhère cette même année à la CGT, alors qu'un mouvement de grande ampleur touche les services publics. En effet le gouvernement Laniel qui va de la droite conservatrice aux franges de la gauche – François Mitterrand en est membre – a décidé de faire un plan d'économie de la Fonction publique et de reculer l'âge de la retraite. Le tout par des décrets-lois pour éviter de passer par le parlement¹. La France compte alors quatre millions de grévistes pendant un mois. Ils obtiennent qu'aucun des décrets-lois ne soit appliqué. Des dirigeants de la CGT alors emprisonnés sont libérés, dont Alain Le Léap, secrétaire général de la confédération.

Louis Viannet est élu secrétaire général de la Fédération des PTT en février 1979 – il est membre de la CEC depuis 1972 – devient membre du bureau confédéral en juin 1982 et est nommé directeur de la *Vie Ouvrière*, poste qu'il occupera pendant une décennie. C'est à cette époque que la VO se transforme pour devenir *L'Hebdo de la vie sociale*, avant de reprendre son titre historique en devenant la *Nouvelle Vie ouvrière*. Louis Viannet était un passionné de l'émancipation des travailleurs, il était donc pour que l'outil que se sont donnés les salariés, le syndicat, soit le plus efficace possible. « *L'isolement, disait-il, conduit à l'impuissance et un syndicat qui étale son impuissance se retrouve très vite à perdre la confiance des salariés.* »

Toujours attentif à l'évolution de la CGT et à son unité, il avait demandé publiquement en janvier 2015 à Thierry Lepaon de démissionner de ses fonctions.

Louis Viannet était aussi un militant communiste, rejoignant le PCF en 1953, parti auquel il restera fidèle toute sa vie². En tant que dirigeant de la CGT, il était profondément attaché à l'indépendance syndicale, et c'est à ce titre qu'il considéra que sa place n'était plus nécessaire à la direction de son parti. ●

1. Comme quoi les classes dirigeantes ont de la suite dans les idées. Comme pour le CPE en 2006, les décrets-lois avaient été publiés en 1953, mais ils ne seront pas appliqués. De quoi donner des idées pour montrer que la bataille contre les ordonnances Macron est loin d'être finie.

2. Élu membre du comité central en 1976 (lors du 22^e congrès, marqué par l'abandon de la notion de dictature du prolétariat), il devient membre du bureau politique (BP) en 1982. En 1996, il annonce qu'il ne siègera plus au BP, pour mieux identifier l'activité syndicale.

L'ACTU **en bref...** MONDE

POLITIQUE INTERNATIONALE/MOUVEMENTS SOCIAUX/PROTECTION DE L'ENFANCE

INDE

LES SYNDICATS INDIENS DANS LA RUE

Les syndicats indiens INTUC (proche du Parti du congrès), HLS et SIWA ont organisé début novembre trois jours de manifestations et de protestations contre la politique antisociale et antisyndicale du gouvernement de Narendra Modi (le premier ministre nationaliste hindouiste). L'AITUC, syndicat proche des partis communistes, a également participé à la mobilisation. Les organisations syndicales demandent entre autres au gouvernement de prendre des mesures urgentes contre l'augmentation des prix ; de développer un système public de distribution et d'interdire le commerce spéculatif sur les denrées essentielles ; de prendre des mesures efficaces pour contenir le chômage; de faire respecter et de faire appliquer le droit du travail et de prendre des mesures coercitives contre les patrons qui ne le respectent pas ; d'imposer un système universel de Sécurité sociale pour tous les travailleurs, un salaire minimum de 18 000 roupies par mois (236 €) ; de mettre fin au désinvestissement et à la vente des entreprises du service public ; de ratifier les conventions 87 (liberté syndicale et protection du droit syndical) et 98 (droit d'organisation et négociations collectives) de l'OIT; de retirer les nouveaux amendements gouvernementaux qui « réforment » les lois sur le travail ; l'interdiction de l'investissement étranger dans les secteurs vitaux de l'économie indienne, notamment les chemins de fer et les industries de défense. JD ///

4^E CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA SUPPRESSION DU TRAVAIL DES ENFANTS. BUENOS AIRES

Travail des enfants et travail forcé

Dans le monde, on dénombre aujourd'hui 152 millions d'enfants au travail, dont 73 millions dans des conditions d'exploitation inhumaines. 4 millions d'enfants sont assujettis au travail forcé. Ces chiffres ont été donnés



lors de 4^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, qui se tenait début novembre à Buenos Aires (Argentine), avec le soutien de l'OIT. « Nous avons le devoir d'assurer un avenir du travail dans lequel le travail des enfants et le travail forcé n'auront pas leur place » a notamment déclaré Guy Rider, le directeur général de l'OIT. Les participants ont adopté une « Déclaration de Buenos Aires » et notent « qu'en dépit des progrès réalisés aux niveaux national, régional et international sur la voie de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, nous regrettons que l'objectif mondial d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 n'ait pas été atteint, que le recul du travail des enfants ait marqué le pas et que le nombre de personnes astreintes au travail forcé se soit maintenu à un niveau élevé ces dernières années ; et nous reconnaissons par conséquent qu'il est urgent d'accélérer les efforts à tous les niveaux. » Les participants ont pressé les gouvernements d'agir. ///

ITALIE

Sicile, progrès de la droite

Les élections régionales qui se sont déroulées en Sicile le 5 novembre ont montré une poussée de la droite et des partis nationalistes et xénophobes. Avec une abstention de 53 %, c'est la coalition de droite extrême droite qui arrive en tête avec 39,85 % des voix, devant le Mouvement 5 étoiles (qui demandait notamment une réduction du rôle des syndicats) à 34,65 %. La coalition dite de centre-gauche (qui regroupe notamment le Parti démocrate) est en net recul, perdant plus de 11 points par rapport à 2012, avec 18,65 % alors que le nouveau rassemblement Gauche italienne, regroupant notamment plusieurs

partis et groupes se réclamant de l'ancien Parti communiste, réussit à avoir 1 élu à l'assemblée sicilienne en obtenant 6,14 % des suffrages. Dès la proclamation des résultats, Michele Pagliaro, secrétaire général de la CGIL Sicile, a rappelé au nouveau président de région Nello Musumeci (ancien responsable du mouvement néofasciste MSI en Sicile), qu'il fallait qu'il respecte l'engagement d'avoir une rencontre avec les syndicats afin qu'ils fassent part de leurs propositions pour la Sicile. « Nous devons maintenant passer à une phase de recherches de solutions capables de relancer l'économie et l'emploi ». Il a noté que le taux élevé d'abstention montrait « une désaffection envers une politique qui parle un langage de plus en plus incompréhensible et qui est loin des gens ». ///



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : Gerhard Linnekogel / Eyesea.

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale. MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



Essentiel pour moi

ESPAGNE

LE DÉFI CATALAN

Catalogne, capitale Barcelone ? Un vieux rêve catalaniste inscrit dans une histoire complexe dont le siège de la ville par les troupes franco-espagnoles en 1714 a été le détonateur. Il remonte à la surface. L'Espagne est rattrapée par son histoire et ses souffrances. Le point sur un conflit qui s'annonce dur et long.

 YVON HUET (BARCELONE)

Beaucoup d'encre a coulé depuis plusieurs mois sur le conflit qui oppose la Generalitat de Catalogne et l'État espagnol. D'un côté, Mariano Rajoy¹ multiplie les pressions depuis son élection fin 2011 pour rogner les prérogatives de l'Assemblée régionale catalane, dans le cadre d'une autonomie tronquée essentiellement par une pression économique et fiscale plus importante que dans les autres régions d'Espagne. La volonté affirmée des autorités catalanes de ne pas appliquer les mesures sociales et sociétales rétrogrades imposées par Madrid et, surtout, le risque d'une marginalisation éventuelle de la langue catalane ont contribué à aggraver les tensions. Ce bras de fer, qui ne date pas d'hier, a abouti à la crise actuelle et risque de ne pas s'apaiser en regard de la détermination du PP², flanqué de l'affichage inquiétant d'un retour du franquisme, qui cherche toutes les solutions possibles, mesures administratives, emprisonnement des leaders d'ANC et d'Òmnium Cultural³ (dont les leaders, les Jordi⁴, sont à l'heure où ces lignes sont écrites, emprisonnés), qui font partie de « la Taula de la democràcia » (Table de la démocratie), qui regroupe, une soixantaine d'organisations citoyennes, qu'elles soient indépendantistes ou non. La CCOO (Confédération syndicale des commissions ouvrières) et l'UGT (Union générale des travailleurs), les deux principaux syndicats de Catalogne, font partie de cette structure transversale de la communauté catalane. Les médias catalans sont essentiellement organisés autour des indépendantistes, notamment TV3 qui entre quotidiennement dans tous les foyers et rythme les mobilisations. Dans ce contexte, les voix qui ne sont pas indépendantistes et

demandent une négociation sur les bases d'une refondation de la constitution espagnole intégrant la notion de peuples d'Espagne, peinent à se faire entendre.

Par exemple, Ada Colau, maire de Barcelone⁵, pousse le président de la Generalitat à négocier, mais le souffle indépendantiste freine cette perspective dans le risque d'affrontement de « deux trains fous qui vont se percuter », pour reprendre cette image reprise par tous ceux qui, majoritaires en Catalogne, voudraient bien qu'une solution pacifique émerge le plus vite possible.

Côté politique, IU (Gauche unie), Podemos et leur branche catalane, En Comu Podem⁶, multiplient les appels à la négociation. La branche catalane du PSOE (parti socialiste ouvrier), le PSC, ne suit pas la stratégie de Pedro Sanchez, dirigeant national du PSOE, redoutant une application soit brutale soit rampante d'un article 155 qui ne réglera rien et ne fera qu'élargir les fractures actuelles.

Au moment où ces lignes sont écrites en ce 23 octobre, la situation est bloquée. Une chose est sûre, l'Europe, telle qu'elle est représentée aujourd'hui, apporte une réponse dictée par les injonctions de la finance qui n'aime pas l'histoire des peuples et préfère faire jouer le chantage bancaire et l'expression d'un pouvoir autoritaire à Madrid plutôt que d'apporter ses services pour un règlement vertueux du conflit. Cerise sur le gâteau, la France, par la voix de Macron et de son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, multiplie ses déclarations de soutien à « Madrid ». Pour le fun, l'approbation de l'article 155 par Manuel Valls, qui n'en rate pas une, a été condamnée par sa sœur et son frère qui vivent en Catalogne espagnole.

À un moment où les Catalans se sentent abandonnés après avoir certes voulu forcer le trait par un référendum plébiscitaire résultat d'une tension avec le pouvoir central, la majorité des Espagnols et des Catalans, voire des Basques, commencent à s'inquiéter sérieusement des projets de Madrid. Ils préfèrent la négociation à la force, telle qu'elle est nourrie d'un côté par un



Dans ce contexte, les voix qui ne sont pas indépendantistes et demandent une négociation sur les bases d'une refondation de la Constitution espagnole intégrant la notion de peuples espagnols peinent à se faire entendre.

indépendantisme forcené et de l'autre par une tendance autoritaire et droitiste qui fait remonter les vieux démons qui ont étouffé l'Espagne pendant quarante ans après l'écrasement de la République espagnole par Franco. Autant dire que la transition démocratique initiée en 1976 et qui n'a pas éradiqué les odeurs du franquisme trouve aujourd'hui ses limites. L'histoire dira qui, des démocrates ou des nostalgiques du franquisme, l'emportera dans une période qui s'annonce encore agitée et peut-être longue. ●

1. Mariano Rajoy est le premier ministre espagnol. Élu par la majorité parlementaire de droite en 2011, il poursuit la politique d'austérité entamée par le gouvernement socialiste de Zapatero à qui il a succédé. Membre du Parti populaire, il avait rejoint dès la fin du franquisme l'Alliance populaire, regroupement de formations politiques issus du franquisme.
2. Le Parti populaire, qui est une refondation de l'Alliance populaire, est créé en 1989 par Manuel Fraga, ancien ministre de Franco. C'est un parti de droite, conservateur. Au Parlement européen, ses députés siègent dans le Parti populaire européen (comme les députés français Les Républicains).
3. L'Assemblée nationale catalane (ANC) est une organisation politique structurée comme représentante de toutes les régions et professions de Catalogne. Ce n'est pas, contrairement à ce que pourrait faire croire son nom, une institution. L'Omnium Cultural est une association qui vise à promouvoir la langue et la culture catalanes et affirme l'identité catalane.
4. Jordi Cuixant dirigeant d'Omnium Cultural, Jordi Sanchez dirigeant de l'ANC.
5. Ada Colau a été élue maire de Barcelone en 2015 à la tête d'une coalition Barcelone en commun, qui avait le soutien de Podemos et de la Gauche unie et alternative de Catalogne.
6. En Comu Podem est le pendant catalan de Unidos Podemos qui regroupe au niveau national Podemos et la Gauche unie. En Catalogne, Gauche unie s'appelle Esquerra unida i alternativa.

LA CCOO DÉFEND TOUS LES TRAVAILLEURS DE CATALOGNE

Deux syndicalistes de la CCOO Catalogne, premier syndicat de la région qui compte 140 000 adhérents et 20 000 représentants dans les entreprises, nous ont apporté leur éclairage. Michela Albarello, responsable de l'activité internationale du syndicat à Barcelone, a confirmé l'énorme pression qui pèse sur le mouvement syndical catalan, notamment la CCOO, qui n'a pas pris position sur la question de l'indépendance mais affirme sa volonté de voir le processus démocratique l'emporter sur les solutions autoritaires.



Michela Albarello,
responsable de l'activité internationale
de la CCOO Catalogne

« Depuis les mesures anti sociales prises en 2012 dans le fil d'une crise économique et financière commencée en 2008, nous dit-elle, la situation des travailleurs s'est détériorée brutalement comme dans tout le reste de l'Espagne. Les mesures contre le droit de grève et relatives à la représentation dans les entreprises ont affaibli la démocratie sociale. Nous n'oublions pas que les droites (PP et CIU) respectivement d'Espagne et de Catalogne ont voté pour. Nous évaluons aujourd'hui le nombre de travailleurs pauvres à 12 % alors qu'il est de 13 % dans le reste de l'Espagne, ce qui infirme cette idée reçue d'un privilège particulier du monde du travail catalan par rapport aux autres. De la richesse il y en a, continue-t-elle, et elle s'étale notamment sur la côte, pour une minorité qui d'ailleurs n'est pas que catalane. »

Concernant le processus lié au blocage politique en cours, la CCOO participe activement à la « Taula per la democràcia » qui regroupe environ 60 organisations citoyennes. « Nous avons proposé, dans ce contexte, deux solutions majeures pour sortir de la crise : la première, une refonte de la Constitution pour renforcer le principe des autonomies régionales ; la seconde l'organisation d'un nouveau référendum qui puisse permettre aux citoyens vivant en Catalogne de trancher sur la question de l'indépendance, dans le cadre d'un réel contrôle démocratique », conclut-elle.

Bartomeu Comte,
secrétaire de la CCOO
de Gérone



Bartomeu Comte, secrétaire de la CCOO de Gérone, nous explique que « dans le contexte actuel, les revendications sociales sont mises en sommeil au profit de la question identitaire, ce qui, pour le syndicat, est particulièrement difficile à gérer, d'autant qu'au sein de l'organisation il y a autant d'unionistes (pour une Espagne fédérale) que d'indépendantistes. » Dans une région où, contrairement à ce que disent les médias, la situation ne s'est pas améliorée, beaucoup de syndiqués n'ont même plus les moyens de payer leurs cotisations et, pour cette raison majeure, le syndicat de Gérone est passé de 14 000 adhérents à 12 000 depuis le début de la crise. La CCOO participe activement à un moment d'histoire décisif pour l'avenir de l'Espagne et de la Catalogne. Elle compte bien ne pas rester en marge des mobilisations citoyennes à venir. ////

COMMUNIQUÉ CONJOINT de CCOO et UGT suite aux décisions adoptées vendredi 27 octobre par le Parlement de Catalogne et le Sénat

« La CCOO et l'UGT rejettent la déclaration unilatérale d'indépendance et réaffirment que la solution est aux élections. » La CCOO ajoute : « Ce pays doit renouveler le contrat social en tant qu'élément central de la lutte contre les inégalités. »



UNE RÉGRESSION DÉMOCRATIQUE MAJEURE

L'avenir de la presse et du droit à l'information a fait l'objet d'un débat, le 17 septembre dernier au Forum social de la Fête de l'Humanité, qui a réuni le SNJ CGT, la FILPAC CGT, des journalistes de *l'Huma* et *Mediapart* ainsi qu'un représentant du syndicat des artistes SNAM CGT. Animé par Véronique Lopez, rédactrice en chef de la *Nouvelle Vie ouvrière* (NVO), l'échange a permis de dresser des constats et d'envisager des alternatives à la concentration des médias.

 CHRYSTEL JAUBERT

L'information n'est pas une marchandise et une entreprise de presse n'est pas une entreprise comme les autres. Certes. Mais compte tenu de la concentration à l'œuvre dans les médias autour de quelques grands groupes, il est difficile aujourd'hui de s'accrocher à ces assertions. Dimanche 17 septembre, au Forum social de la Fête de l'Huma, cinq intervenants ont débattu des menaces qui pèsent sur la presse et l'information, mais aussi sur le secteur du spectacle en proie à des appétits semblables.

Les fondements de notre démocratie en danger

Pour Laurent Mauduit, de *Mediapart*, l'enjeu du débat est un droit de l'homme fondamental, le droit à l'information et au savoir, qui se situe au fondement même de notre démocratie. Il n'est pas de démocratie forte sans citoyens éclairés et pas de citoyens éclairés sans presse libre et indépendante. Or, selon lui, nous vivons une régression démocratique extrêmement grave. Rappelant la formule historique, fameuse, du Conseil national de la résistance (CNR) visant à rétablir la liberté de la presse, son honneur et son indépendance vis-à-vis des puissances financières, Laurent Mauduit admet : « On peut penser que les puissances d'argent ont toujours contrôlé les journaux, sauf que si l'on observe attentivement ce qui se passe depuis 2010, en une sorte d'accélération, c'est la constitution d'immenses empires de presse autour de Xavier Niel, Matthieu Pigasse ou Patrick Drahi, ainsi que la constitution d'empires en région avec un Crédit mutuel qui rachète toute

la presse quotidienne régionale (PQR). Des journaux qui étaient indépendants cessent de l'être. » Les conséquences sont de trois ordres : nouvelle précarité au travail, remise en cause de l'indépendance de journaux telle qu'elle était conçue à la Libération, mise au pas éditoriale et censure. « On est bien dans une régression démocratique majeure qui est d'abord une remise en cause du droit de savoir des citoyens et du pluralisme des médias. »

Presse et monopoles de diffusion

Même constat pour le secrétaire général de la FILPAC CGT, Patrick Bauret, qui rappelle que la liberté de la presse est également mise à mal par les monopoles de diffusion qui prennent le pas sur Presstalis, coopérative qui, depuis sa création en 1947, (sous le nom de NMPP), traite tout le territoire français à égalité en termes de diffusion.

« Quand, dans certains territoires, une partie des journaux n'est pas disponible à la vente, cela pose un problème de fond », explique Patrick Bauret qui dévoile dans le même temps le processus actuel de casse des outils industriels de l'impression avec, en région, une restructuration des éditions locales qui va dans le sens d'une baisse de l'offre de journaux. « On n'est plus sur une politique de diffusion et de pluralité, mais sur une politique d'audience autour de titres sur internet et de marques. Tout l'inverse de ce que l'on défend », observe-t-il. Pour sa part, Sébastien Crépel, chef du service politique de l'Humanité, estime que « la concentration des médias n'est pas étrangère à l'uniformisation éditoriale (...) Qui peut croire sincèrement que la propriété du capital n'influe pas sur la nature du contenu produit par les médias ? Or, s'il y a uniformisation des contenus éditoriaux, c'est forcément synonyme d'appauvrissement de la démocratie, d'abord parce que la démocratie ne peut vivre qu'en confrontant des points de vue différents. » Quel meilleur moyen en effet pour se faire une idée sur une ligne éditoriale que de la confronter à d'autres au sein d'un pluralisme médiatique ?

Certes, la concentration nourrit l'uniformisation des contenus, mais également la défiance vis-à-vis des journaux et de l'information « officielle ». Pourtant, selon lui, le mouvement de concentration va se poursuivre. C'était d'ailleurs l'objet des États généraux de la presse organisés par Nicolas Sarkozy qui exhortait à créer des champions français, des géants capables de concurrencer les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple), une vision partagée et prolongée par l'actuel gouvernement.

En conséquence, ce qui dicte la production d'information, c'est désormais la course à l'audience. La presse est réduite à la fonction de produit d'appel pour les propriétaires des réseaux web et de téléphonie mobile. « Il s'agit pour eux de faire de l'argent avec des contenus qu'ils ne produisent pas, de créer des monopoles de distribution dont les journaux d'opinion, notamment, sont exclus, comme SFR Presse par exemple », conclut Sébastien Crépel.

Journaliste, un statut fragilisé

Et les journalistes, dans tout ça ? Quel est l'avenir de leur statut et de leur convention collective sur fond d'ordonnances Macron réformant le travail ? Pour Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ CGT, une certitude : « La régression démocratique qu'entraîne la concentration que nous vivons a pour corollaire la régression sociale des

“
La concentration des médias n'est pas étrangère à l'uniformisation éditoriale (...) Qui peut croire sincèrement que la propriété du capital n'influe pas sur la nature du contenu produit par les médias ?
”

Sébastien Crépel, l'Humanité

journalistes. » Les « soutiers de l'information », pigistes et précaires, représentent 95 % de la population totale des journalistes, tandis que « les éditocrates, les éditorialistes qu'on entend au quotidien et qui répandent la pensée unique n'en représentent qu'une infime partie ». Le salaire moyen des journalistes est en baisse constante depuis les années 80, et la masse des précaires a du mal à vivre. Ceux-ci sont menacés économiquement par la concentration des médias adossée aux outils numériques, qui pourraient être des outils

formidables, mais sur lesquels, en réalité, il n'y a aucune réflexion et qui permettent de faire disparaître des métiers, dont celui de photographe de presse, par exemple. Les journalistes-rédacteurs rapportent des photos faites au smartphone et des vidéos, ils les montent, puis écrivent pour le papier et le web, ils sont multi tâches par obligation. Emmanuel Vire explique que lorsque l'on sort d'une école de journalisme aujourd'hui, la seule option, c'est de piger tant bien que mal avant de trouver un CDI dans une rédaction, CDI remis en cause par les ordonnances Macron. « Les patrons de presse en rêvent depuis des décennies. Les ordonnances vont clairement leur permettre de contourner cette fameuse convention collective nationale qui accorde des droits à des journalistes garants de la démocratie en France, sans l'abattre, ni la dénoncer » : remise en cause de l'indemnité de licenciement et de la clause de cession, précarité accrue par le « contrat de projet », voilà ce qu'impliquent les ordonnances pour les journalistes.

Concentration dans l'industrie du spectacle

Mais les médias ne sont pas les seules victimes de la concentration à en croire Philippe Gautier, secrétaire général du SNAM CGT (Syndicat national des artistes musiciens) : « Dans le spectacle aussi, la concentration financière et capitaliste est très importante, bien que plus récente car, auparavant, ce n'était pas un secteur dans lequel on gagnait des sommes pouvant intéresser de grands groupes. Désormais, ceux-ci se positionnent dans tous les champs du spectacle, c'est une manne. » Aujourd'hui, un groupe comme Fimalac possède sept Zénith en France, quatorze entreprises de production, des parts dans les entreprises de billetterie et huit théâtres parisiens. Dans le secteur du « divertissement », la croissance est à deux chiffres et les entreprises font preuve d'une certaine voracité : elles veulent progresser et accumuler les parts de marché. Le directeur de l'Association de soutien aux théâtres parisiens (privés) a récemment déclaré : « Le spectacle privé doit inonder les salles subventionnées en France. »

Comme pour la presse, la nature de la concentration est à la fois verticale et horizontale, la plupart des groupes intervenant simultanément dans les quatre champs du spectacle (lieux de spectacle, production, diffusion, billetterie). Fimalac, Vivendi (Universal), Lagardère Active, Pigasse, Live Nation... Tous se positionnent ainsi. « Si on s'inquiète de cette situation, c'est pour une raison évidente, reprend Philippe Gautier, c'est qu'elle fait peser un risque énorme sur la diversité artistique et culturelle. » Au niveau économique, au niveau des pratiques et des appétits de certains, le cadre est mis pour favoriser un recul de la

diversité. « *Le débat doit donc venir sur ce qui doit être fait et comment, notamment, les pouvoirs publics doivent agir pour qu'on retrouve une situation garantissant les conditions de cette diversité.* »

Capitalisme de connivence

Laurent Mauduit estime frappant de considérer « *qu'il pèse sur le spectacle des maux très proches de ceux qui affectent la presse, à une différence près, c'est que le spectacle est plus prospère que l'information* ». Ce sont les mêmes acteurs du système capitaliste de connivence à la française. Dans la presse, ces acteurs sont des gens dont la presse n'est pas le métier : « *Ce sont des oligarques, des milliardaires et bien souvent, ce sont des « obligés du palais » qui vivent en connivence avec le pouvoir.* » C'est, selon lui, « *une crise de dépendance à la monarchie républicaine, un horrible oxymore, la presse n'ayant pas de pouvoir démocratique en ce sens qu'on vit dans un pouvoir centralisé.* » « *Le moyen de réfléchir à une porte de sortie pour la presse, c'est de convaincre du besoin d'une refondation – ou révolution – démocratique pour notre pays. Ce n'est pas un combat corporatiste, c'est un combat de tous, des citoyens avec les journalistes. Il faut donner les moyens pour que les citoyens reconquièrent leur droit de savoir* », avance encore Laurent Mauduit. Et d'esquisser plusieurs pistes, dont celle d'une loi anti-concentration, celle de droits moraux donnés aux rédactions pour pouvoir notamment révoquer leur directeur ou celle encore de la création d'un statut de société citoyenne de presse.

La FILPAC CGT réclame également une vraie loi sur la presse et la communication qui intègre tous les modes de diffusion (papier, web) et tout ce qui peut toucher, de près ou de loin, à l'information et au droit de savoir des citoyens. « *Mais il faut que les citoyens s'engagent, estime Patrick Bauret, qu'ils s'emparent de la question et travaillent à convaincre le gouvernement. On doit pouvoir maintenir une certaine liberté d'expression en France et se mobiliser pour obtenir une véritable loi sur la presse, à partir du programme du CNR, sur la liberté de la presse et le pluralisme, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.* » Une presse aux mains d'un petit nombre qui sert à faire « *la promotion du système capitaliste* ».

La refondation de la presse via une loi anti concentration, oui, assure Emmanuel Vire, « *mais qui soit appliquée. Car quand le Crédit mutuel rachète une partie de la PQR de l'Est de la France, c'est avalisé par le Haut Conseil de la Concurrence qui pose quand même quelques garde-fous. Lesquels sont ignorés, mais les contrevenants n'essuient pas de sanctions* ».

Le SNJ CGT alerte aussi sur les dérives inadmissibles que constituent les aides à la presse, soit plus de 1 milliard d'euros distribué chaque année, en majorité à des milliardaires : « *Il faut revenir sur ce scandale, surtout à une époque où on nous dit que les finances publiques sont très*

contraintes. » Autre piste, le principe d'un pouvoir juridique donné aux rédactions, c'est-à-dire une réelle indépendance des journalistes face aux actionnaires avec la possibilité de limoger la direction, au-delà des éternelles motions de défiance qui finissent à la poubelle et n'ont guère d'effets. Dans le spectacle, pour garantir la diversité, Philippe Gautier suggère « *qu'il y ait des modèles économiques divers, c'est-à-dire un secteur public développé et qui joue son rôle, un secteur associatif non-lucratif et des PME, de gros indépendants en quelque sorte, qui aient la taille et les moyens de produire des spectacles tout en restant indépendants.* » S'il admet également la nécessité d'une loi anti concentration, il insiste aussi sur la préservation des fonds de soutien : « *Les taxes initialement mises en place pour alimenter les fonds de soutien garants de la diversité servent aujourd'hui à renforcer le processus de concentration.* » Il considère que les fonds de soutien doivent être alloués de façon pertinente, davantage dirigés vers la diversité et la création que vers la sécurité économique de ceux qui gagnent déjà de l'argent.

Spectacle ou médias, le principe d'une loi anti concentration fait consensus. Mais, selon Sébastien Crépel, « *il faut que cette loi tienne compte des enjeux nouveaux posés par un écosystème neuf et qu'elle désigne précisément les types de concentration à proscrire* ». Quant aux aides à la presse, « *il faut à la fois réformer et revaloriser, car l'essentiel ne va pas à ceux qui en ont le plus besoin (...) et mettre à contribution les géants du web de façon beaucoup plus importante pour financer la diversité* ». Un exemple : la taxe Google récemment mise en place s'élève à 60 millions de recettes utilisées à discrétion, alors que les recettes publicitaires de Google sont de 1,4 milliard en France. Une disproportion qui doit être prioritaire à inverser. Enfin, s'agissant de démocratisation, Sébastien Crépel pense « *qu'il faut favoriser davantage le soutien des lecteurs à leurs journaux et introduire une baisse fiscale conditionnée au soutien à la presse sociale et d'opinion* ».

Celle-ci en a bien besoin et Christophe Coffinier, journaliste de la *Marseillaise*, présent dans la salle, tire d'ailleurs la sonnette d'alarme : « *Si rien ne se passe, on va disparaître, le pluralisme va disparaître.* » Ce que confirme Hubert Strauel, salarié du journal *L'Alsace* et militant de la FILPAC CGT, qui témoigne de l'évolution à l'œuvre dans les dix titres du groupe Crédit mutuel, premier éditeur de presse en France, avec 1 million d'exemplaires par jour et s'indigne : « *De quel pluralisme parle-t-on ? Nous, on est confrontés à une refondation des locales qui fusionnent avec pour objectif, à terme, de n'avoir plus qu'un seul journal en Alsace.* »

Et d'évoquer la bataille de longue haleine que mènent les salariés du groupe. Mais, pour Pablo Aiquel, journaliste pigiste et membre du Bureau national du SNJ CGT, il faut commencer à s'organiser vraiment : « *Toute cette bande de médias de résistance, que font-ils ensemble ? Face aux kiosques type SFR Presse, nous, ensemble, qu'est-ce qu'on engage concrètement ? Pourquoi ne pas réfléchir à une application qui permette aux lecteurs de s'abonner en une fois à tous les médias résistants et indépendants ?*

Les applaudissements nourris attestent d'un véritable besoin d'alternatives concrètes à porter. Ce que partage Emmanuel Vire, qui rappelle que des passerelles existent, mais trop ponctuellement : « *Nous devons en effet réfléchir à la façon dont notre presse de résistance doit s'organiser, faire des projets ensemble et arriver à se parler.* » Reste à faire vivre cette option, à sortir de l'incantation, pour que le prochain débat sur des thématiques semblables ne dresse pas les mêmes constats pour envisager les mêmes pistes. ●



Ce n'est pas un combat corporatiste, c'est un combat de tous, des citoyens avec les journalistes. Il faut donner les moyens pour que les citoyens reconquièrent leur droit de savoir.

Laurent Mauduit, Médiapart





**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : Getty Images - shapecharge

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.

Le pari de Pascal

JULIEN SEVRAN

Pascal Lazarre est un militant cégétiste de la Fédération de l'Énergie qui a mis toute sa passion et son savoir à promouvoir la culture et particulièrement la culture musicale auprès des salariés. Il s'est notamment occupé de la programmation du Festival d'Énergie à Soulac (Gironde) un festival organisé pour les jeunes énergéticiens. Sa connaissance du monde de la musique et de la scène l'a amené d'abord à être une des chevilles ouvrières du stand VO à la fête de l'Humanité, puis à devenir le directeur artistique de la Grande Scène de la Fête pendant sept années.

Pascal nous livre dans *Mes Fêtes de l'Humanité*, un véritable carnet de bal. Il nous reconstitue toutes les prestations des artistes invités, nous dévoile les backstages et, en même temps, décline le genre musical de chacun, le

tout entrecoupé d'anecdotes le plus souvent savoureuses et parfois empreintes d'une réelle émotion, en particulier lorsqu'il raconte le 13 septembre 2001, quelques jours avant l'ouverture de la Fête où, avec son complice Bob Textoris et la direction de la Fête, il se pose bien des questions sur le caractère que prendra le spectacle de la Grande Scène. Pascal Lazarre ne nous cache rien de la préparation en amont des plateaux de la Grande Scène, depuis les rencontres avec les producteurs jusqu'aux discussions avec les artistes eux-mêmes pour construire le fil conducteur de chacun des spectacles.

Parce qu'il est un professionnel consciencieux, l'auteur donne aussi force détails sur les préparatifs techniques des concerts et il n'est pas peu fier des exploits accomplis par l'ensemble des techniciens pour rendre le meilleur son possible et pour avoir été pionniers dans la retransmission en direct et sur grands écrans du spectacle qui se jouait sur scène. Il nous montre des artistes inquiets avant de monter sur scène – ce n'est pas facile de jouer en plein air devant 70 000 personnes – et au final heureux de ce grand moment de fraternité. Le fil rouge de Pascal : la formule d'Antoine Vitez : être « élitaire pour tous ».

Pascal Lazarre, *Mes Fêtes de l'Humanité*, Éditions Helvétius, 88 pages, 12 €. (editionshelvetius.com)

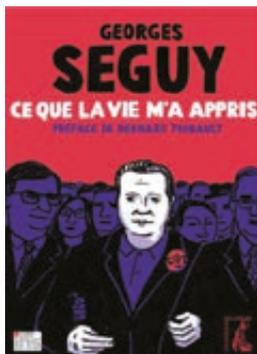


Georges Séguy, ce qu'il nous a appris

JACQUES DIMET

En 2010 Georges Séguy se prêtait au jeu d'un récit filmé de sa vie. C'est ce récit qui a été mis noir sur blanc, couché sur le papier et qui donne ce livre d'exception : *Ce que la vie m'a appris*. Georges nous parle de son enfance, de son père cheminot, de sa mère « un peu lingère », comme il dit. Dans une famille « où les questions politiques syndicales et politiques occupaient une certaine place ». Son père, syndicaliste, avait choisi après le Congrès de Tours de 1920 « la mouvance communiste ».

Georges Séguy revient donc sur ses jeunes années. Sur la guerre. Son passage dans la Résistance et sa déportation. Les pages consacrées à Mauthausen sont poignantes. Georges décrit par le menu la descente aux enfers mais aussi la solidarité entre les déportés. Il a alors dix-sept ans et cette épreuve le marquera à jamais. « Tuer



en nous la personne : c'était ça finalement leur idée ; nous réduire à l'état bestial », écrit-il en parlant des SS.

La suite, c'est le retour à la vie, la force de l'engagement renouvelé, les batailles pour l'unité des travailleurs, jusqu'à succéder à Benoît Frachon, la grande figure du mouvement ouvrier français, comme secrétaire général de la CGT à la veille de 1968. Georges Séguy sera un des personnages clés de cette période où des millions de salariés arrêtent le travail, où des milliers d'entreprises sont occupées et où le patronat et le gouvernement (de droite) sont obligés de céder. Démonstration claire et vivante que c'est d'abord le rapport de forces, dans les entreprises et dans la rue, qui est essentiel. Mais

Georges ne se contente pas de raconter, il analyse, y compris les faiblesses et les leçons à tirer de grands mouvements populaires de cette sorte : « comment concevoir, s'interroge-t-il, l'évolution de la démocratie sociale dans un pays comme le notre ? ». Georges Séguy, qui était aussi un militant politique – il est resté communiste jusqu'à

son dernier souffle – nous parle de la gauche, de l'union de la gauche, des espoirs et des déceptions. Il nous parle aussi de la réalité des pays socialistes, de ses rencontres, notamment avec Hô Chi Minh et Fidel Castro où ils débattent du syndicalisme et de la FSM. Georges Séguy évoque aussi naturellement Georges Marchais, et contrairement aux idées reçues il rappelle que son homologue du Parti communiste, qui venait du mouvement syndical, était soucieux du respect de l'activité syndicale et de la place que la CGT devait occuper dans le mouvement social. Georges Séguy se définit, dans la fin des entretiens, comme un « optimiste indéfectible (...) Car dans les moments les plus tragiques de ma vie militante, j'ai toujours gardé confiance, et j'ai toujours gardé la conviction que l'évolution s'effectuerait dans le bon sens. »

Georges Séguy, *Ce que la vie m'a appris*, Éditions de l'Atelier / IHS-CGT, 208 p., 17 €. Préface de Bernard Thibault, avant-propos d'Elyane Bressol et de François Duteil.

NOUS REVIENDRONS dans notre prochain numéro sur le passionnant livre de Régis Huleux, *Maurice Lourdez, une certaine stratégie ouvrière*, paru au Temps des Cerises.



→ KLESIA A MIS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS FAMILLES AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

- Accès à des services à domicile avec Domissimo
- Aides financières : aménagements spécifiques, des structures de répit
- Orientation vers des lieux d'hébergement collectif
- Accès à des séjours de vacances adaptés pour les personnes et leurs familles



Un ensemble de services à destination des aidants familiaux

→ KLESIA APPUIE LE MAINTIEN ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Bilans de retour à l'emploi pour les salariés victimes d'un accident invalidant
- Appui à la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)
- Accompagnement dans la mise en place de politiques Handicap



Village KLESIA, une exposition itinérante pour sensibiliser le plus grand nombre aux situations de handicap

→ KLESIA SOUTIENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le Prix KLESIA Accompagnement handicap récompense tous les ans les 4 meilleurs projets issus du monde associatif



KLESIA soutient la recherche médicale à travers l'Institut du cerveau et de la moelle épinière depuis sa création en 2009

Un trumpisme à la française

JACQUES DIMET

Gérard Collomb est comme ça. Il est brut de fonderie. Il dit ce qu'il a à dire, et le fait d'avoir été un cacique du parti socialiste ne l'empêche pas de vouloir apparaître comme un homme nouveau, une sorte de génération spontanée. Tiens, voilà un matin je me réveille militant d'En Marche, et basta, le passé est enfoui sous des tonnes de déluge médiatique. Ce « jeune militant macroniste » oublie qu'il est de ceux qui n'ont pas rallié Macron mais qui l'on entouré, choyé, fabriqué en quelque sorte. En le portant aux nues, ils ont rendu possible ce qui ne l'était plus depuis 1959¹, c'est-à-dire revenir aux temps bénis de la IV^e République et de constituer un gouvernement de droite avec des ministres qui viennent du Parti socialiste. Il n'est qu'à voir qui était dans l'aréopage entourant l'actuel président de la République entre les deux tours : de Richard Ferrand à Christophe Castaner en passant par Arnaud Leroy ce ne sont pas des tombés de la dernière pluie. Ce nouveau monde non seulement ressemble à l'ancien mais, qui plus est, en revient aux fondamentaux de la fin de

“
Gérard Collomb balaye lui aussi, d'un revers de main, toute réflexion sur le port d'arme des policiers hors service (alors qu'il y a eu d'autres incidents).
”



la IV^e République, à partir du moment où celle-ci en avait fini avec les idéaux de la Résistance et du CNR et passa à la répression anti-ouvrière et aux guerres coloniales. Gérard Collomb nous étonnera toujours. Ces derniers temps, ne riez pas, il m'a fait penser à Trump. Pas au niveau des cheveux, mais au niveau de la pensée qui, chez lui, n'est pas aussi complexe que chez Emmanuel Macron. Au débotté : voici un policier qui quitte son service armé, comme les nouvelles lois et le règlement l'y autorisent (à certaines conditions, mais dans ce cas-là les conditions étaient remplies). Le voilà, à partir de questions d'ordre privé, qu'il se met à tirer. Tue trois personnes, en blesse grièvement trois autres, puis retourne l'arme contre lui. Aux États-Unis, lors des deux dernières tueries de masse, Trump a balayé d'un revers de main toute réflexion sur les ventes d'armes aux États-Unis d'Amérique, renvoyant le tout à la folie des assassins. Gérard Collomb balaye lui aussi, d'un revers de main, toute réflexion sur le port d'arme des policiers hors service (alors qu'il y a eu d'autres incidents). On ne lui demande pas de décider tout de suite, personne n'oublie que nous sommes dans une situation un peu spéciale et que nous vivons dans un état d'exception permanent puisque les principales dispositions de l'état d'urgence ont été codifiées dans la loi. Non, on lui demande une réflexion. Fermer le ban, y' a rien à voir. On continue. Le trumpisme nous guette. Déjà que notre président singe le locataire de la Maison Blanche en signant, devant les caméras, lois et ordonnances. Certes, ni Collomb ni Macron ne sont Trump, mais le trumpisme avance... ●

1. Le Parti socialiste SFIO a participé au gouvernement du général De Gaulle jusqu'en 1959.

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

L'ORDRE

- Au 19 novembre 2017,
étaient incarcérés :
- 1 Isminaz Temel 26 jours
 - 2 Abdulkadir Turay 564 jours
 - 3 Abdullah Özyurt 650 jours
 - 4 Abdürrahim Ersöz 480 jours
 - 5 Ahmet Altan 423 jours
 - 6 Ahmet Memis 650 jours
 - 7 Ahmet Sık 325 jours
 - 8 Ahmet Yavas 485 jours
 - 9 Ahmet Metin Sekizkardes 561 jours
 - 10 Ahmet Turan Alkan 478 jours
 - 11 Akin Atalay 386 jours
 - 12 Alaattin Güner 561 jours
 - 13 Ali Asikar 451 jours
 - 14 Ali Bulaç 478 jours
 - 15 Ali Konar 2734 jours
 - 16 Ali Ünal 461 jours
 - 17 Ali Yüce 458 jours
 - 18 Ali Ahmet Böken 561 jours
 - 19 Arafat Dayan 683 jours
 - 20 Asli Ceren Aslan 272 jours
 - 21 Ayhan Demir 240 jours
 - 22 Aysenur Parıldak 377 jours
 - 23 Aytekin Gezici 483 jours
 - 24 Aziz İstegün 682 jours
 - 25 Bayram Kaya 478 jours
 - 26 Beytullah Özdemir 389 jours
 - 27 Burcin Dokgöz (F) 682 jours
 - 28 Çağdas Erdoğan 68 jours
 - 29 Cebrail Parilti 630 jours
 - 30 Cemal Kalyoncu 478 jours
 - 31 Ceren Taskin 11 jours
 - 32 Cuma Kaya 561 jours
 - 33 Cuma Ulus 478 jours
 - 34 Deniz Yücel 266 jours
 - 35 Emin Demir 538 jours
 - 36 Emre Soncan 478 jours
 - 37 Ercan Gün 452 jours
 - 38 Erdal Süsem 2879 jours
 - 39 Erdal Sen 438 jours
 - 40 Erol Yüksel 458 jours
 - 41 Erol Zavar 3957 jours
 - 42 Fahretin Kiliç 112 jours
 - 43 Faruk Akkan 561 jours
 - 44 Fatma Ölmez 334 jours
 - 45 Ferhat Ciftci 2469 jours
 - 46 Fevzi Yazıcı 561 jours
 - 47 Gökçe Fırat Çulhaoglu 621 jours
 - 48 Gültekin Avcı 451 jours
 - 49 Gürbet Çakar 2407 jours
 - 50 Habip Güler 478 jours
 - 51 Hakan Aksel 458 jours

- 52 Hakan Ergün 461 jours
- 53 Hakan Tasdelen 561 jours
- 54 Halil İbrahim Mert 485 jours
- 55 Hamit Dilbahar 2534 jours
- 56 Hamza Günerigök 294 jours
- 57 Hanım Büsra Erdal 478 jours
- 58 Hasan Duman 323 jours
- 59 Hasim Söylemez 478 jours
- 60 Hatice Duman 5434 jours
- 61 Havva Custan 26 jours
- 62 Hayati Yıldız 321 jours
- 63 Hidayet Karaca 1067 jours
- 64 Hülya Karakaya 622 jours
- 65 Hüseyin Aydın 478 jours
- 66 Hüseyin Turan 561 jours
- 67 İbrahim Balta 651 jours
- 68 İbrahim Kareyegen 420 jours
- 69 İdris Okur 682 jours
- 70 İdris Sayılğan 392 jours
- 71 İlker İlkan 437 jours
- 72 İsa Siyi 431 jours
- 73 İsmail Avcı 682 jours
- 74 İsmail Efe 682 jours
- 75 Kamuran... 103 jours
- 76 Kemal... 2930 jours
- 77 Kenan... 454 jours
- 78 Mahir... jours
- 79 Mehmet... 424 jours
- 80 Mehmet... 1021 jours
- 81 Mehmet... jours
- 82 Mehmet... 458 jours
- 83 Mehmet... 461 jours
- 84 Mehmet... 461 jours
- 85 Mehmet... 461 jours
- 86 Mehmet... 461 jours
- 87 Mehmet... 461 jours
- 88 Mehmet... 461 jours
- 89 Mikat... 2744 jours
- 90 Mikat... jours
- 91 Muhammet... 461 jours
- 92 Mikat... 561 jours
- 93 Murat... 477 jours
- 94 Murat... 386 jours
- 95 Murat... 478 jours
- 96 Mustafa... 478 jours
- 97 Mustafa... 478 jours
- 98 Mustafa... 461 jours
- 99 Mustafa... 461 jours
- 100 Mutlu Colgecen 621 jours
- 101 N... 461 jours
- 102 N... 478 jours
- 103 N... 461 jours
- 104 N... 461 jours

- 105 Nur Ener 262 jours
- 106 Nuri Durna 485 jours
- 107 Nuri Vesil 2734 jours
- 108 Nurullah Kaya 446 jours
- 109 Oguz Usluer 337 jours
- 110 Ömer Oruç 28 jours
- 111 Ömer Özdemir 480 jours
- 112 Osman Yakut 487 jours
- 113 Ozan Kaplanoglu 199 jours
- 114 Özcan Keser 458 jours
- 115 Özgür Amed 1001 jours
- 116 Rabia Özkaya 529 jours
- 117 Ramazan Alkan 416 jours
- 118 Resul Cengiz 408 jours
- 119 Sadık Demir 398 jours
- 120 Sahabettin Demir 2633 jours
- 121 Sahin Alpay 478 jours
- 122 Salih Erbekler 398 jours
- 123 Sami Tunca 1525 jours
- 124 Selman Keles 235 jours
- 125 Şeref Yılmaz 561 jours
- 126 Şahat Seftali 487 jours
- 127 Şerife Oruç 562 jours
- 128 Şinay... 241 jours
- 129 Şinay... 478 jours
- 130 Seyithan Akyüz 2930 jours
- 131 Sezgin Kartal 180 jours
- 132 Şinay... 478 jours
- 133 Tahsin Kür... 461 jours
- 134 Togay Okay... 461 jours
- 135... 307 jours
- 136... 456 jours
- 137 Ufuk Sanlı 478 jours
- 138... 461 jours
- 139... 361 jours
- 140... 451 jours
- 141... 461 jours
- 142 Yakup Cetin 478 jours
- 143 Yakup Simsek 530 jours
- 144 Yalçın Güler 458 jours
- 145 Yener Dönmez 452 jours
- 146 Yetkin Yıldız 484 jours
- 147 Yılmaz Kahraman 2930 jours
- 148 Yunus Emre İber 232 jours
- 149... 461 jours
- 150... 461 jours
- 151... 461 jours...

LIBERTE POUR LES 151 JOURNALISTES INCARCÉRÉS DANS LES GEÔLES D'ERDOGAN